

ANNEXE XIII

EVOLUTION DES EFFECTIFS PREMIERE ANNEE
DE 1978 A 1987 PAR D.E.U.G.

17 mai 1988

Note sur les prévisions d'évolution d'effectifs à la rentrée 1988/89

De 1982/83 à 1987/88 l'effectif des étudiants entrant à l'Université est passé de 2720 à 3478, soit une hausse de 28% (+758). Cette hausse des entrants s'est plus que directement répercutée sur l'effectif global; celui-ci est passé de 13535 à 17934 sur la même période; soit une hausse de 32,5% (+4399). On s'inscrit plus en Université que par le passé et on y reste plus longtemps.

oOo

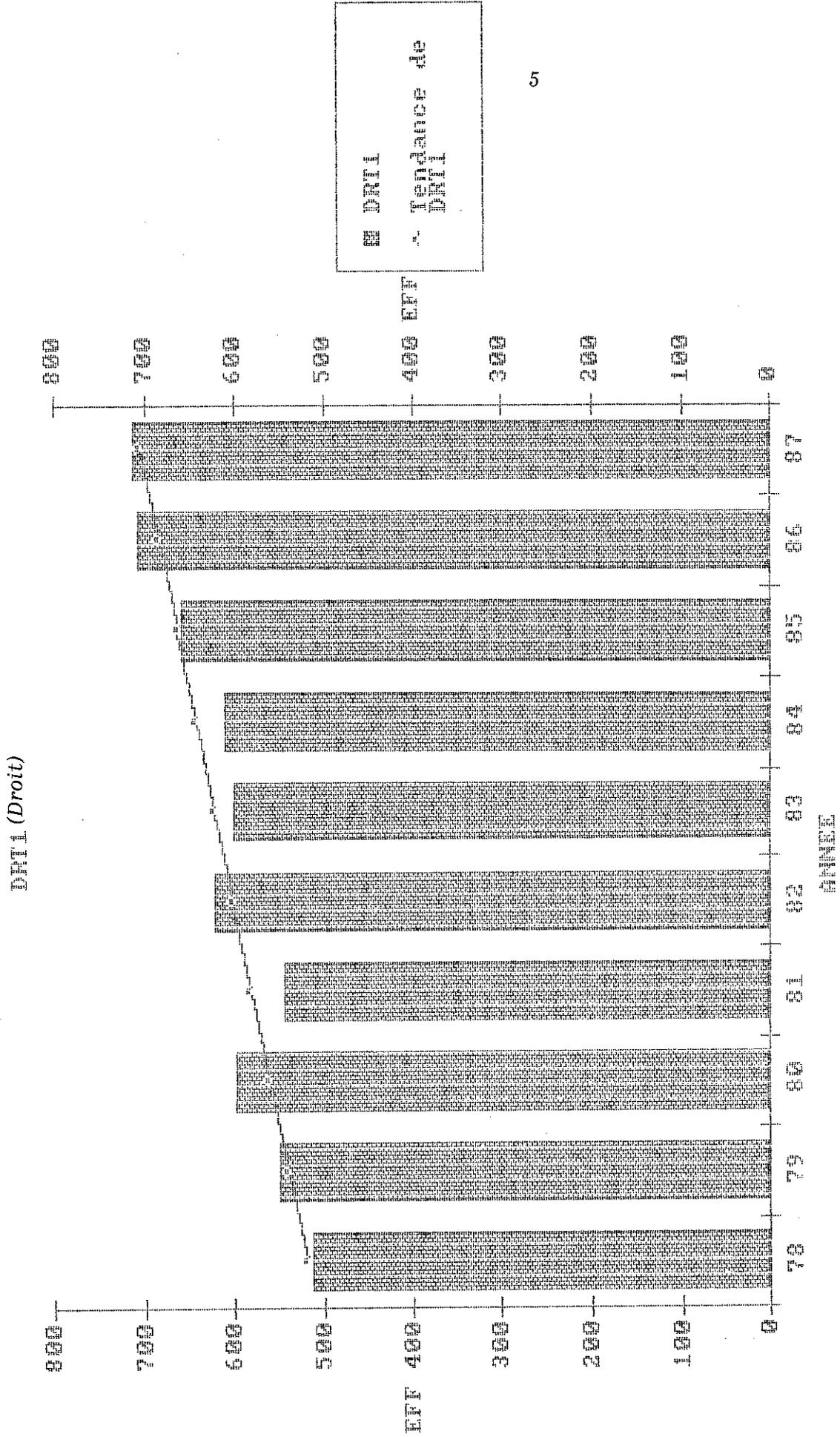
En 1987/88 les effectifs des classes terminales de l'enseignement public ont atteint 7178 élèves, en hausse de 7% par rapport à l'an passé, l'évolution des effectifs de l'enseignement privé est largement du même ordre; si la tendance des dernières années se confirme on doit s'attendre à un accroissement supérieur du nombre des entrants de l'ordre de 8 à 9%, soit un flux supplémentaire d'environ 300 bacheliers portant le flux d'entrants aux environs de 3800 étudiants. Le maintien en scolarité des promotions antérieures et cet afflux supplémentaire devrait porter l'effectif global à 19500 étudiants au minimum; Ainsi se trouverait confirmée l'hypothèse II de l'étude sur l'évolution de la population à l'horizon 2000.

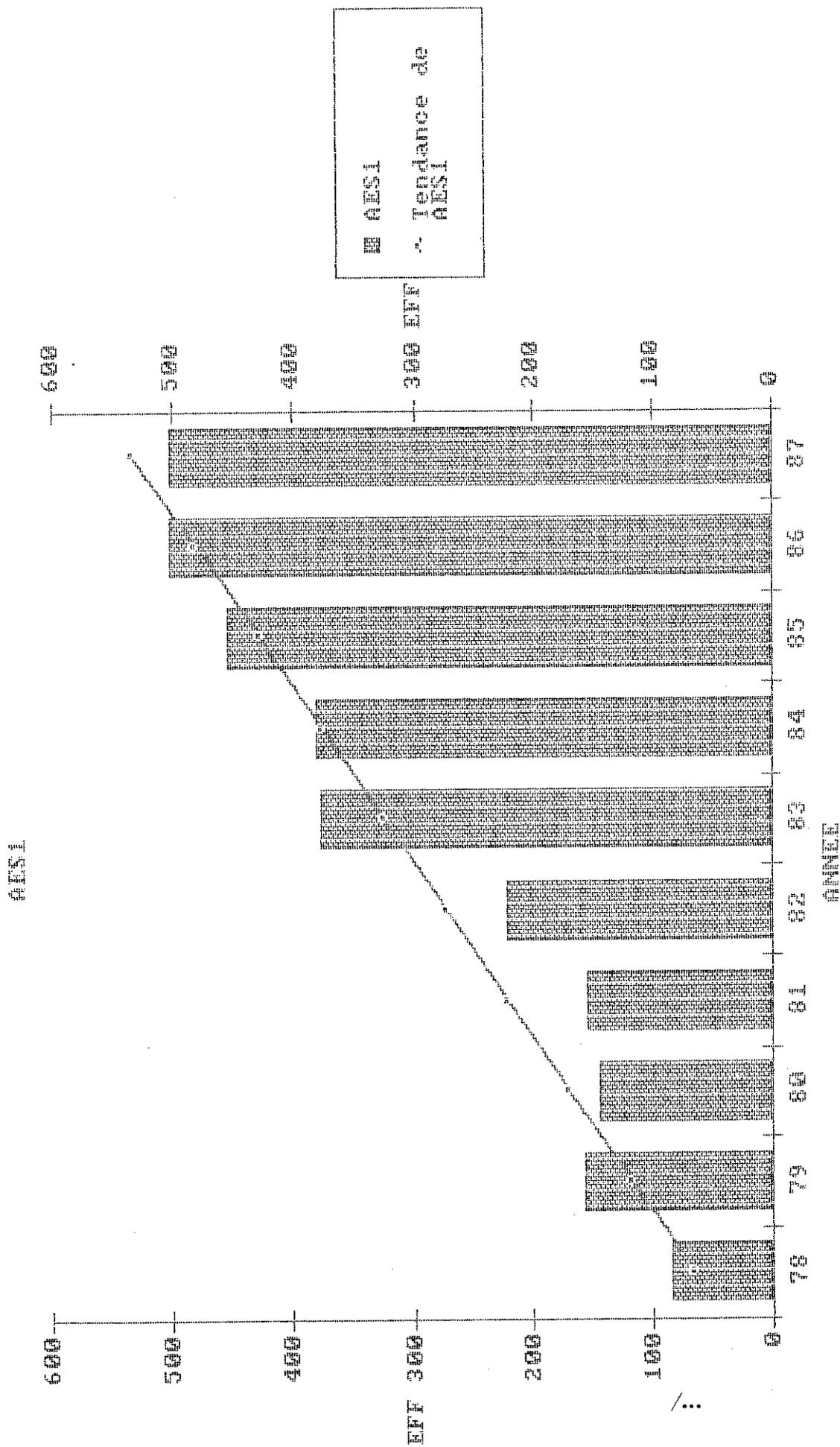
oOo

/...

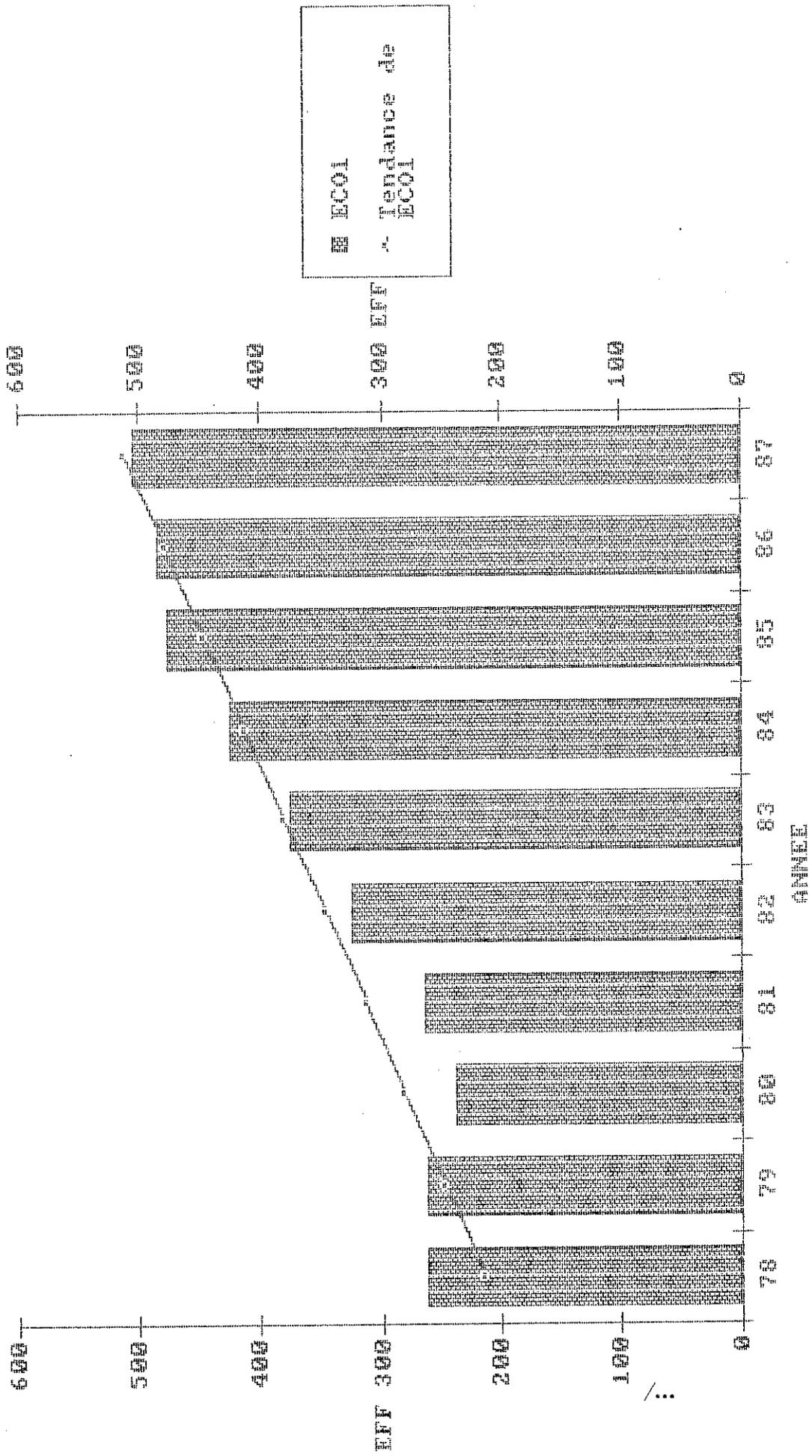
L'examen des graphiques montrant l'évolution des effectifs de première année de chaque diplôme et la tendance de cette évolution laisse prévoir une hausse importante en AES (effectif prévisible de 580 en 1ere année, sauf si la relative stagnation de l'an passé marque la fin de la hausse constante de cette discipline sur 10 ans.) en Economie où l'effectif devrait atteindre 540 ou 550; en Psychologie (400 étudiants prévus); en Histoire (290 étudiants prévus); en Sciences, (Sciences B: où après avoir stagné la tendance de l'an passé marque une reprise accentuée par les réorientations; Sciences A: où la hausse est constante depuis plusieurs années.) Enfin il convient de mettre en évidence le problème de l'Anglais: si la discipline n'augmente que peu sur les dernières années, elle est discipline pivot pour les DEUG L. E.A qui, eux, sont en croissance constante. d'autre part l'augmentation de la quasi totalité des effectifs de DEUG, (seuls les effectifs des premières années des disciplines de santé stagnent,) pèse sur la section d'anglais ,cette enseignement étant quasi obligatoire dans tous les DEUG.

oOo

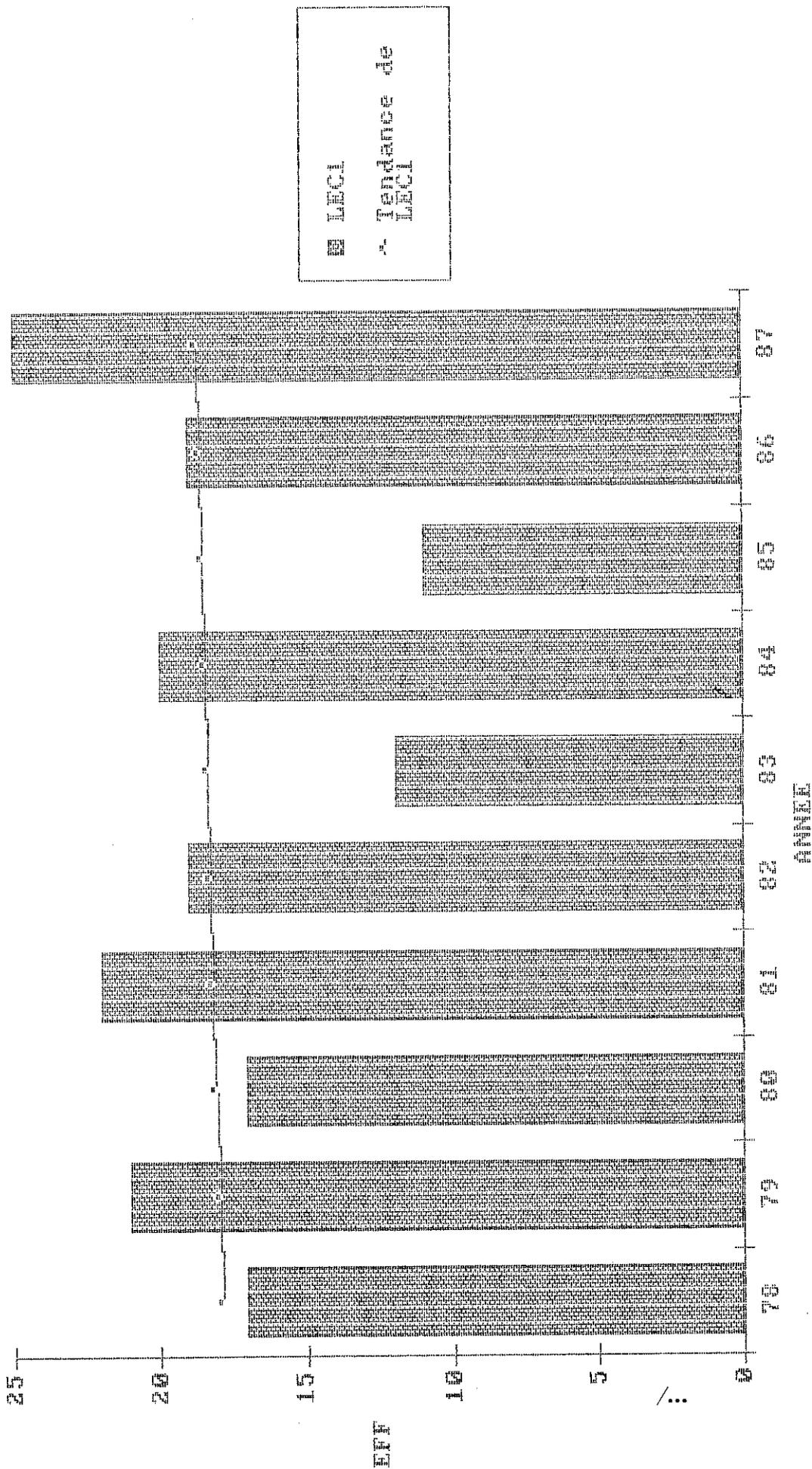




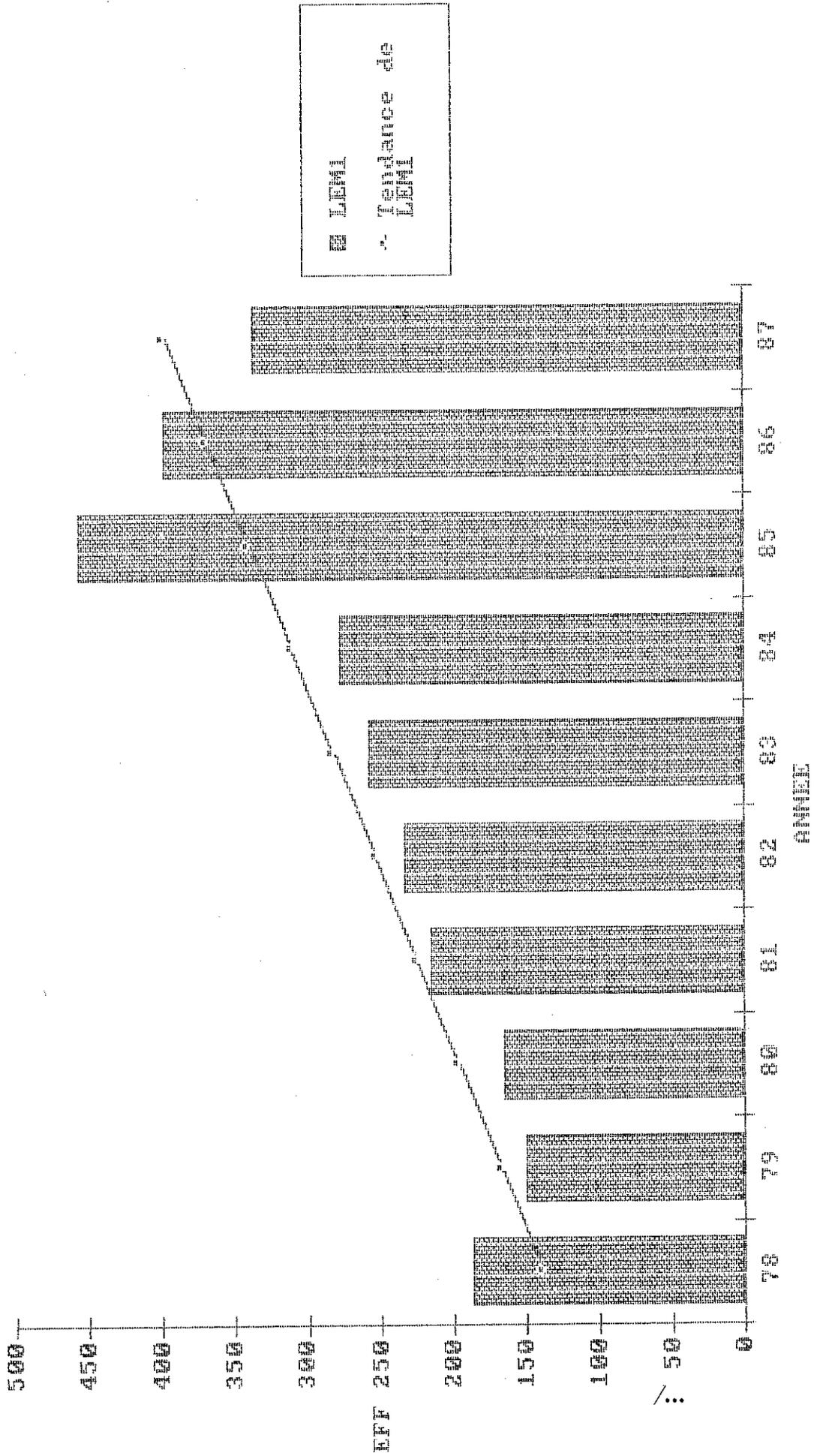
ECOI (Sciences Economiques)

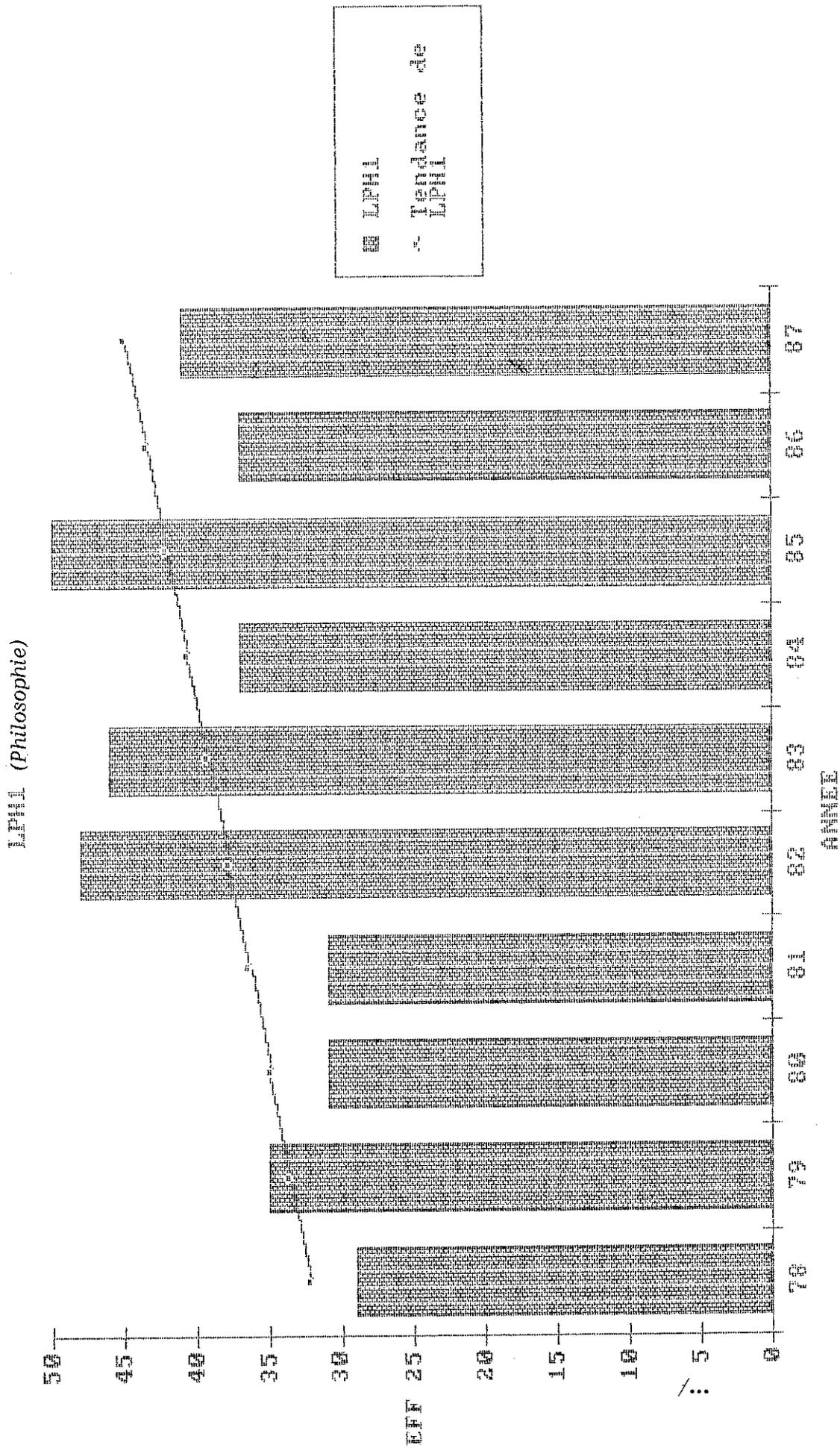


LECI (Lettres Classiques)

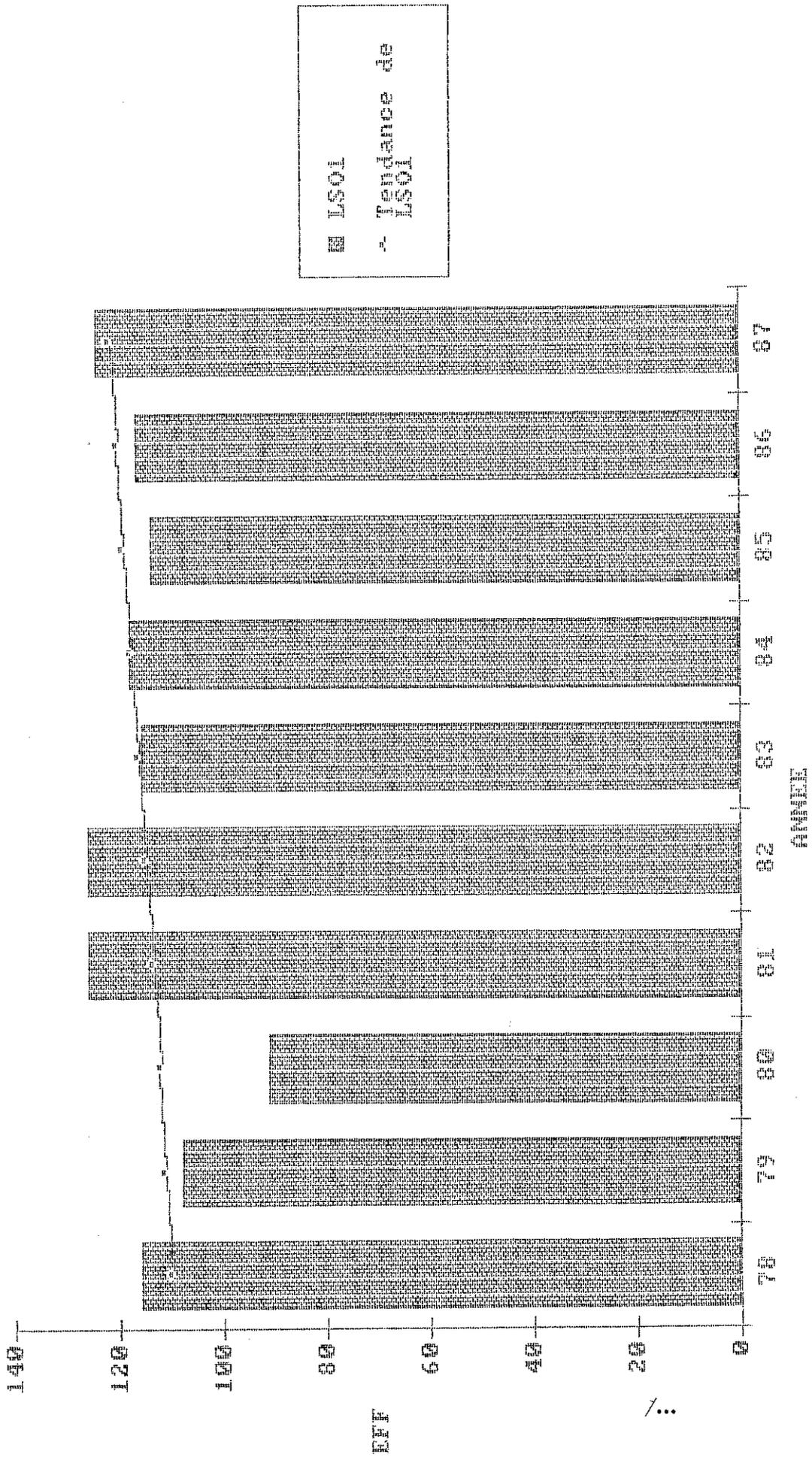


LEMI (Lettres Modernes)

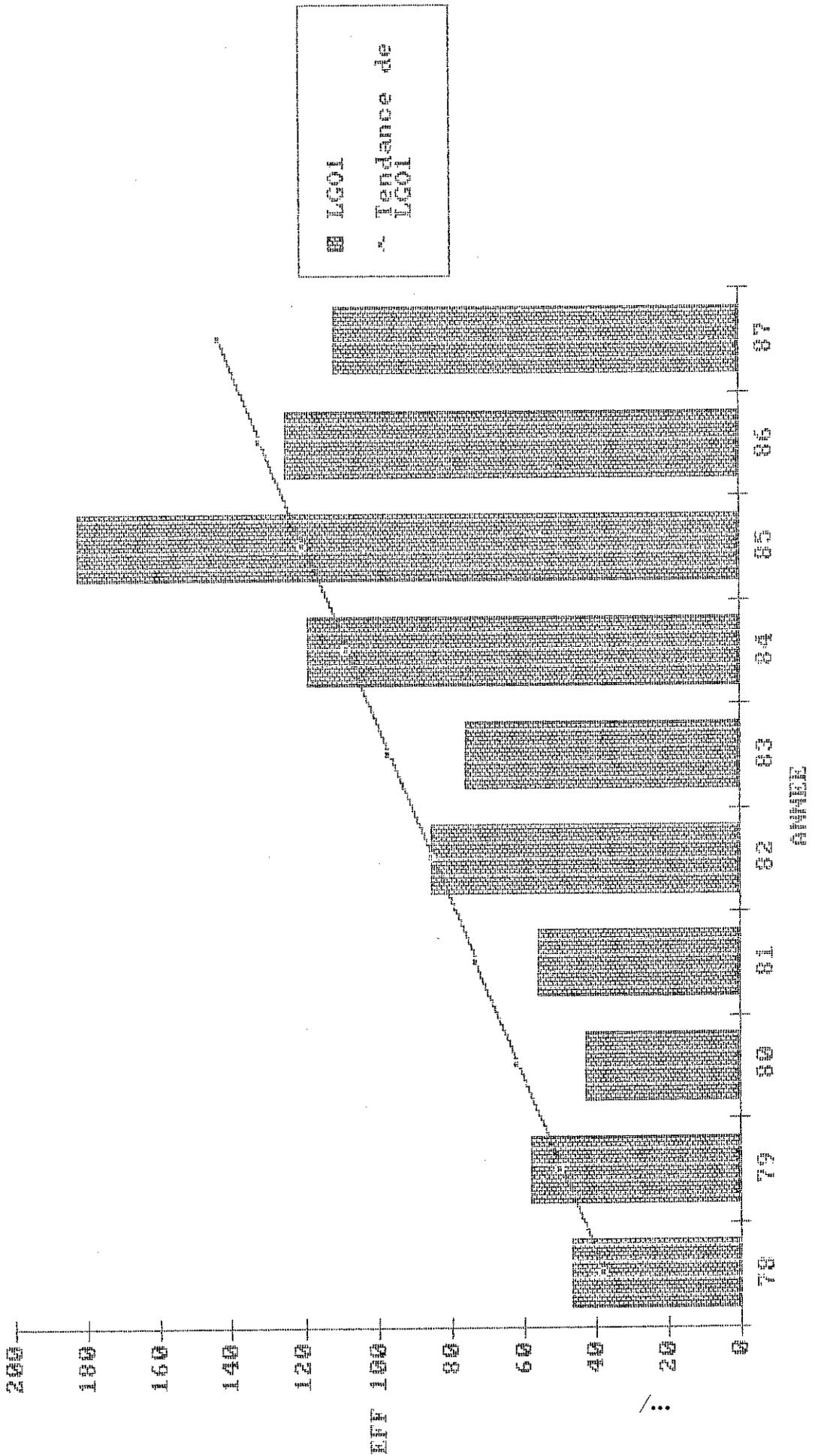




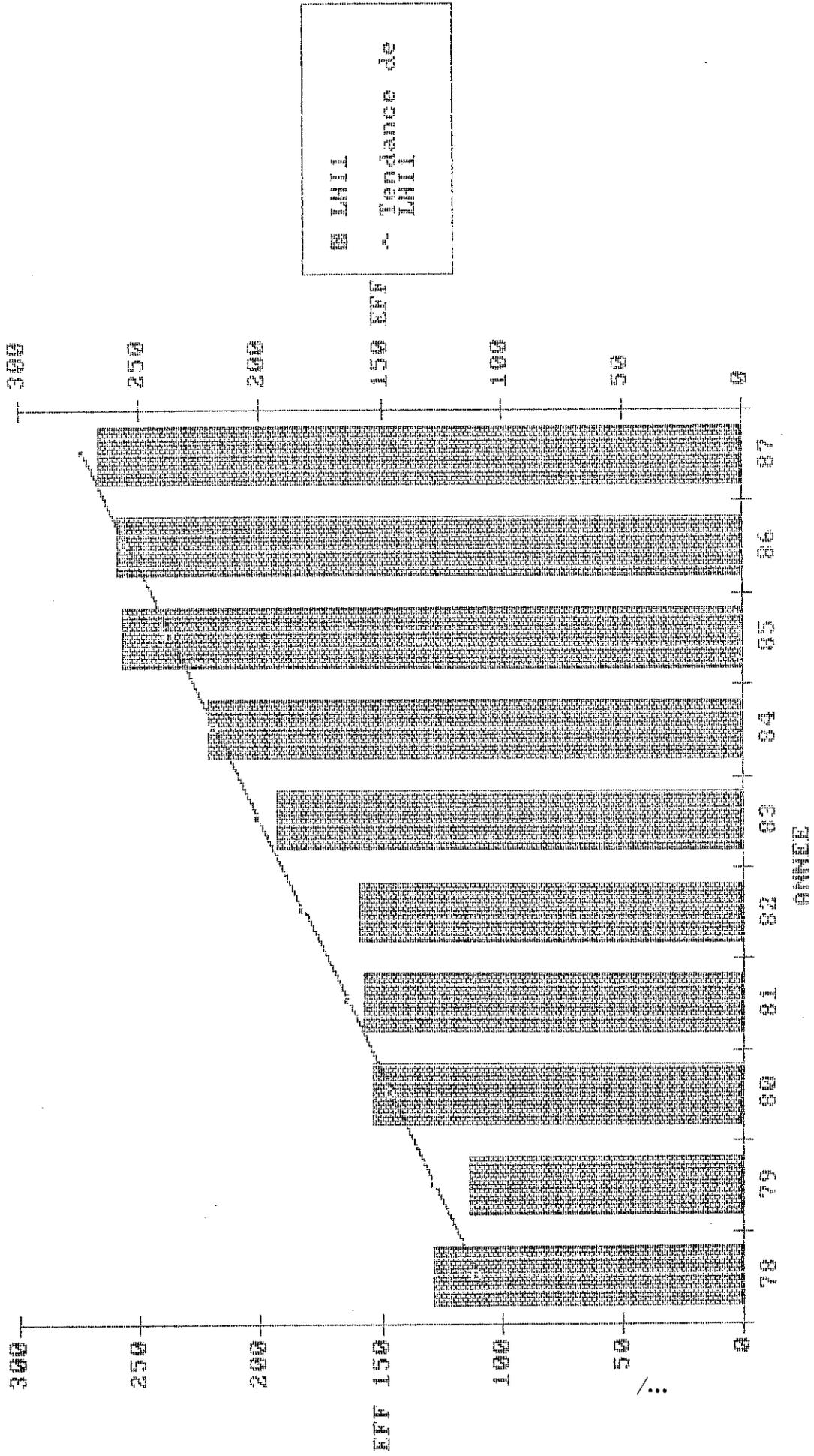
LSO1 (Sociologie)



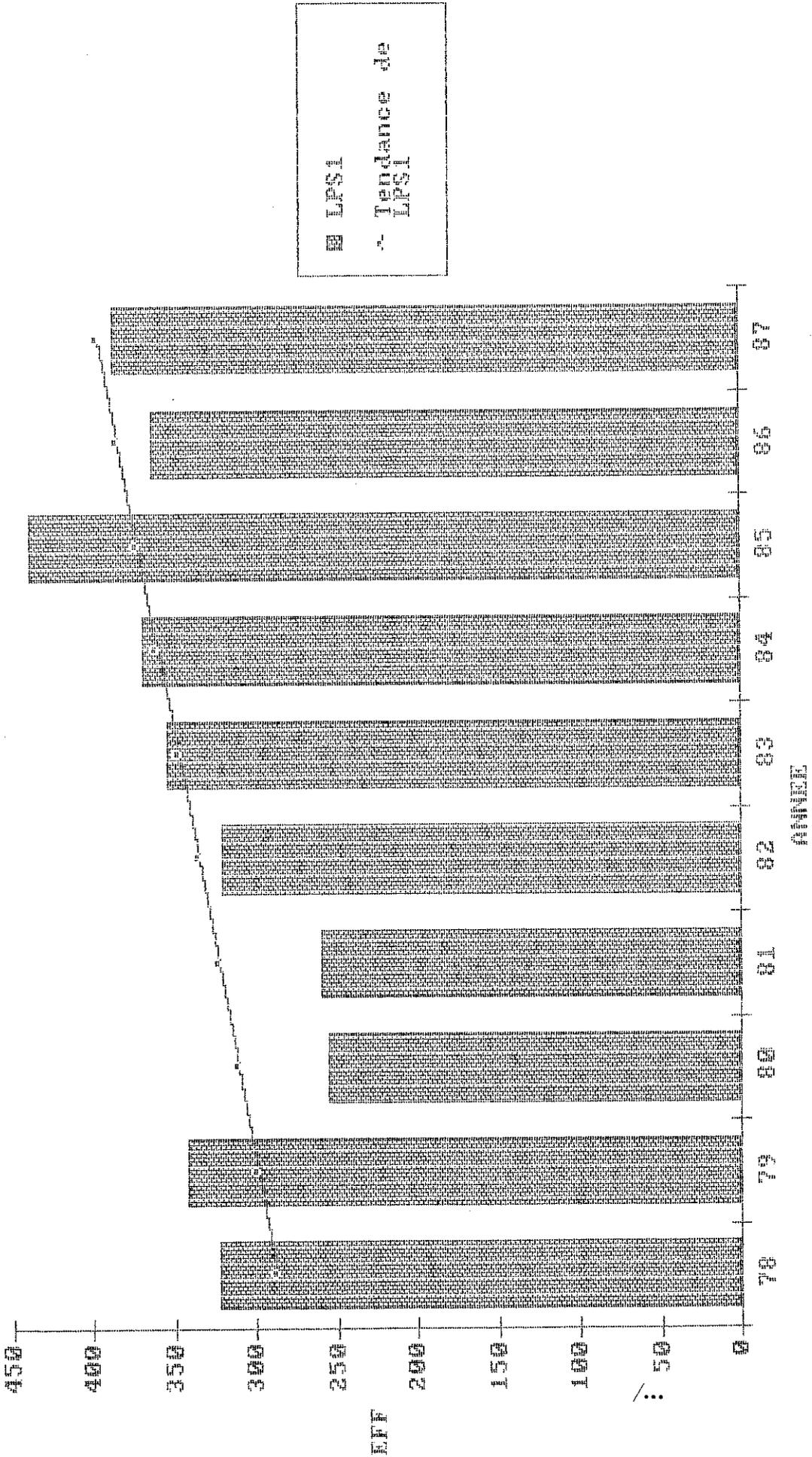
LGOI (Géographie)



ANN I (Histoire)

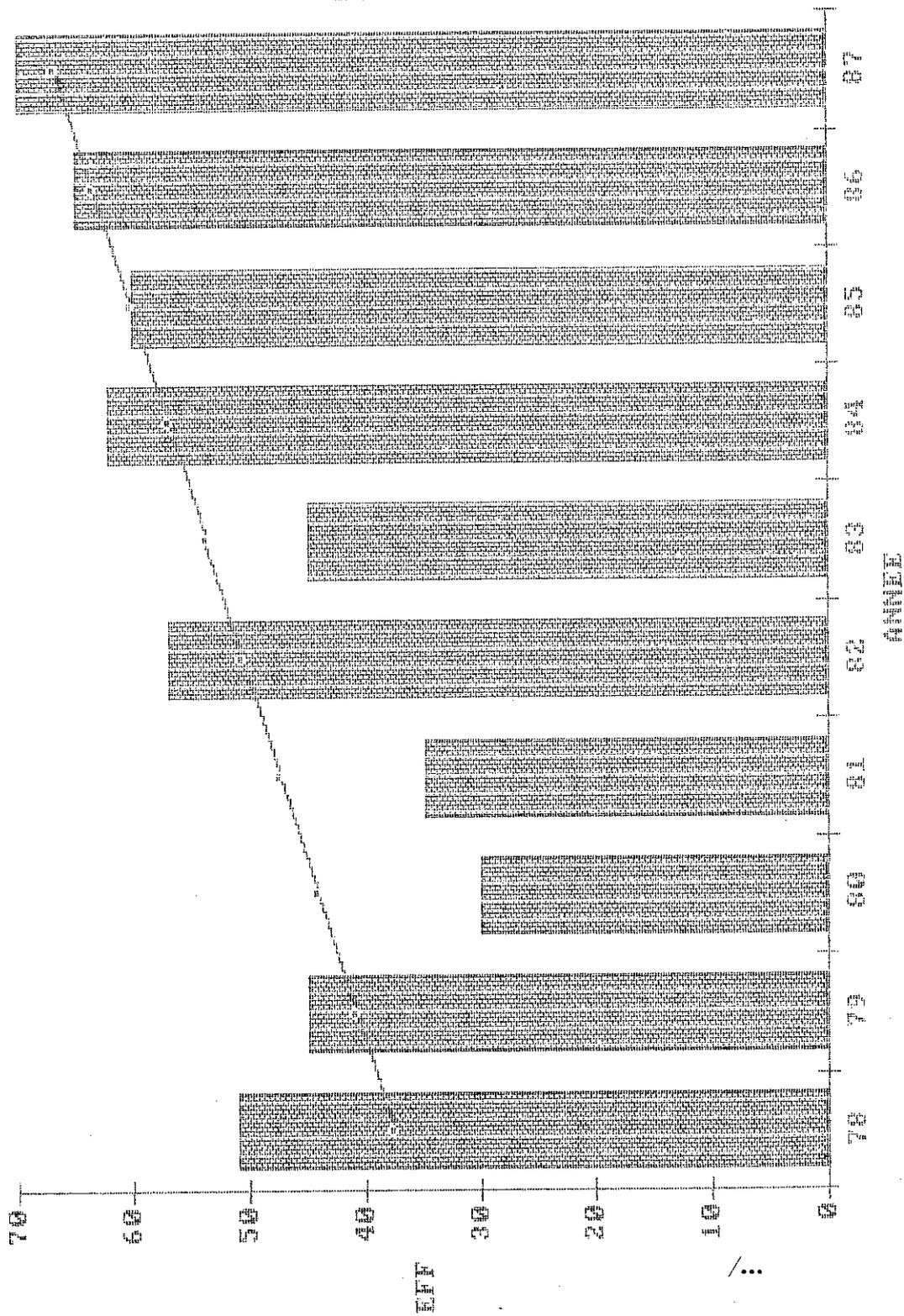


LPSI (Psychologie)

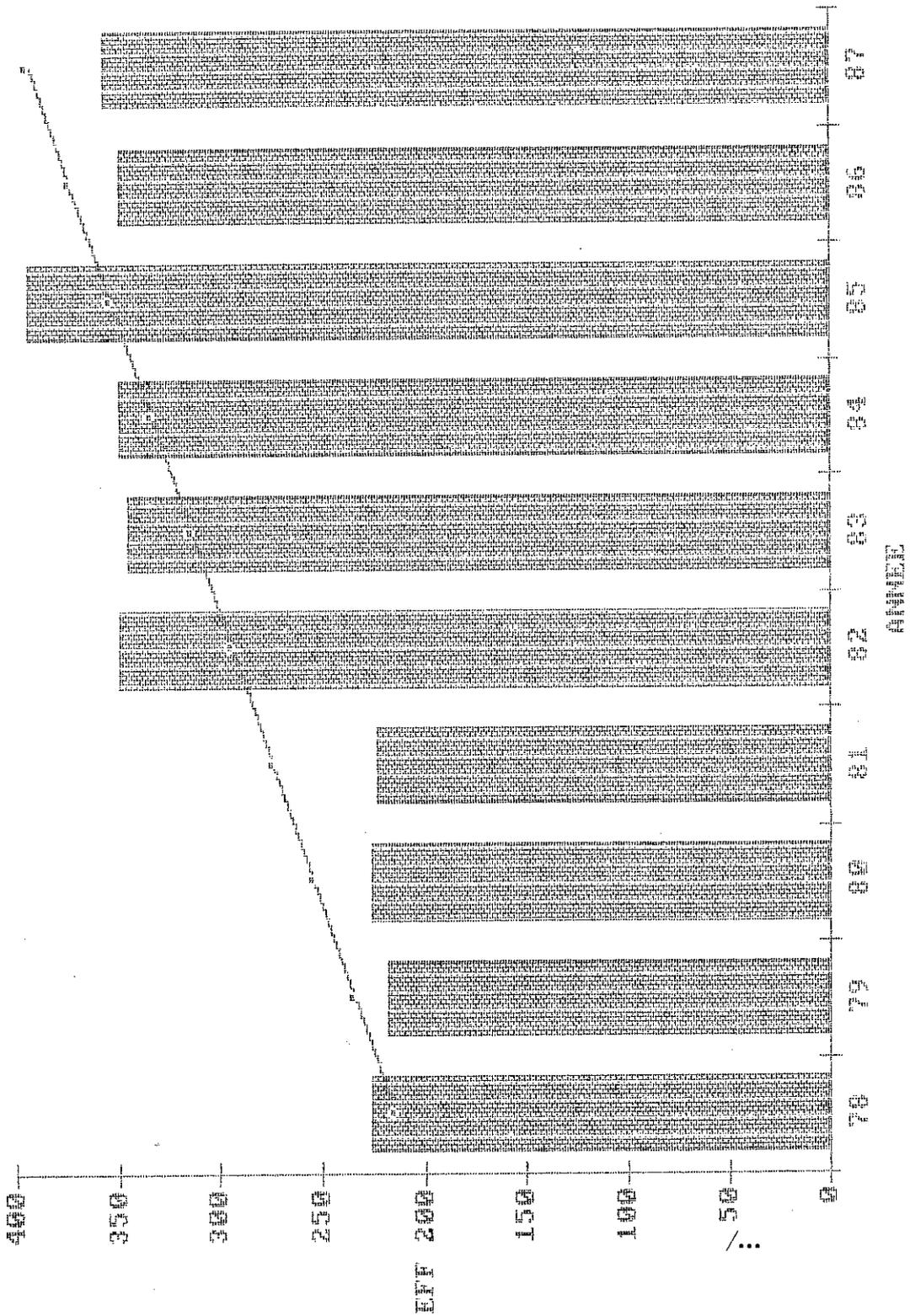


BRILL
L'ÉPIQUE DE
BRILL

BRILL (Allemand)

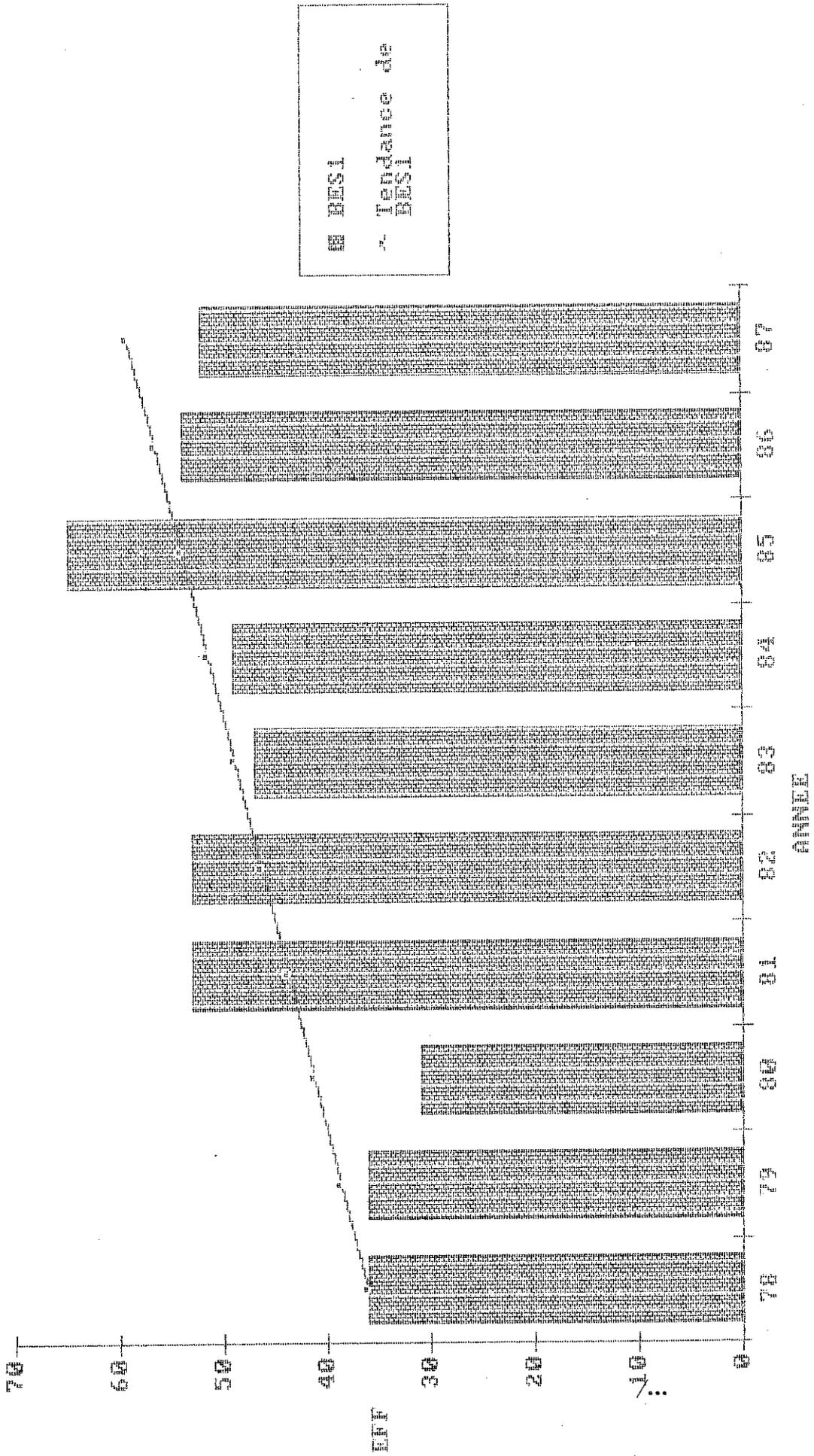


EFPI (Anglais)

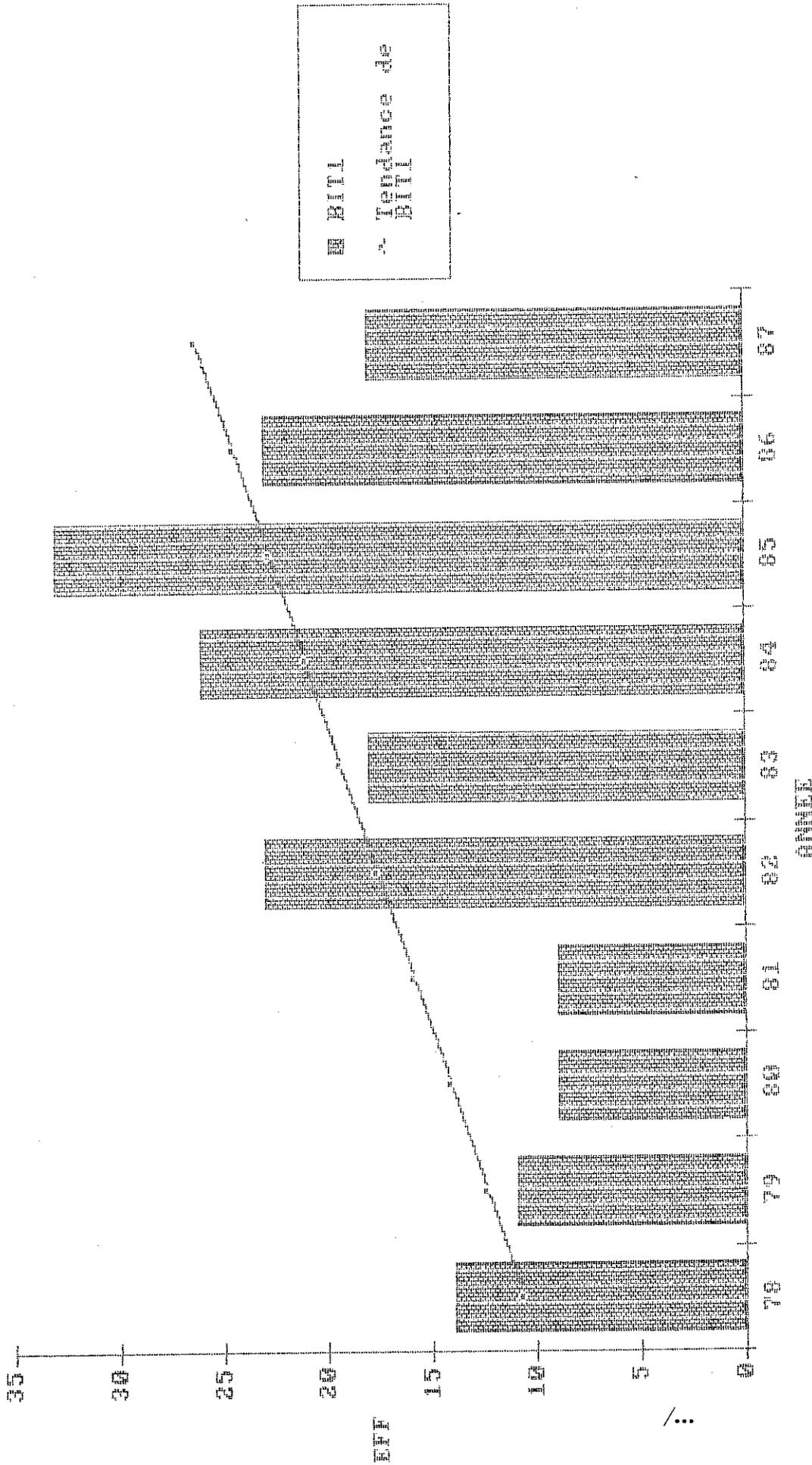


Legend box containing several entries with corresponding symbols.

BESI (Espagnol)

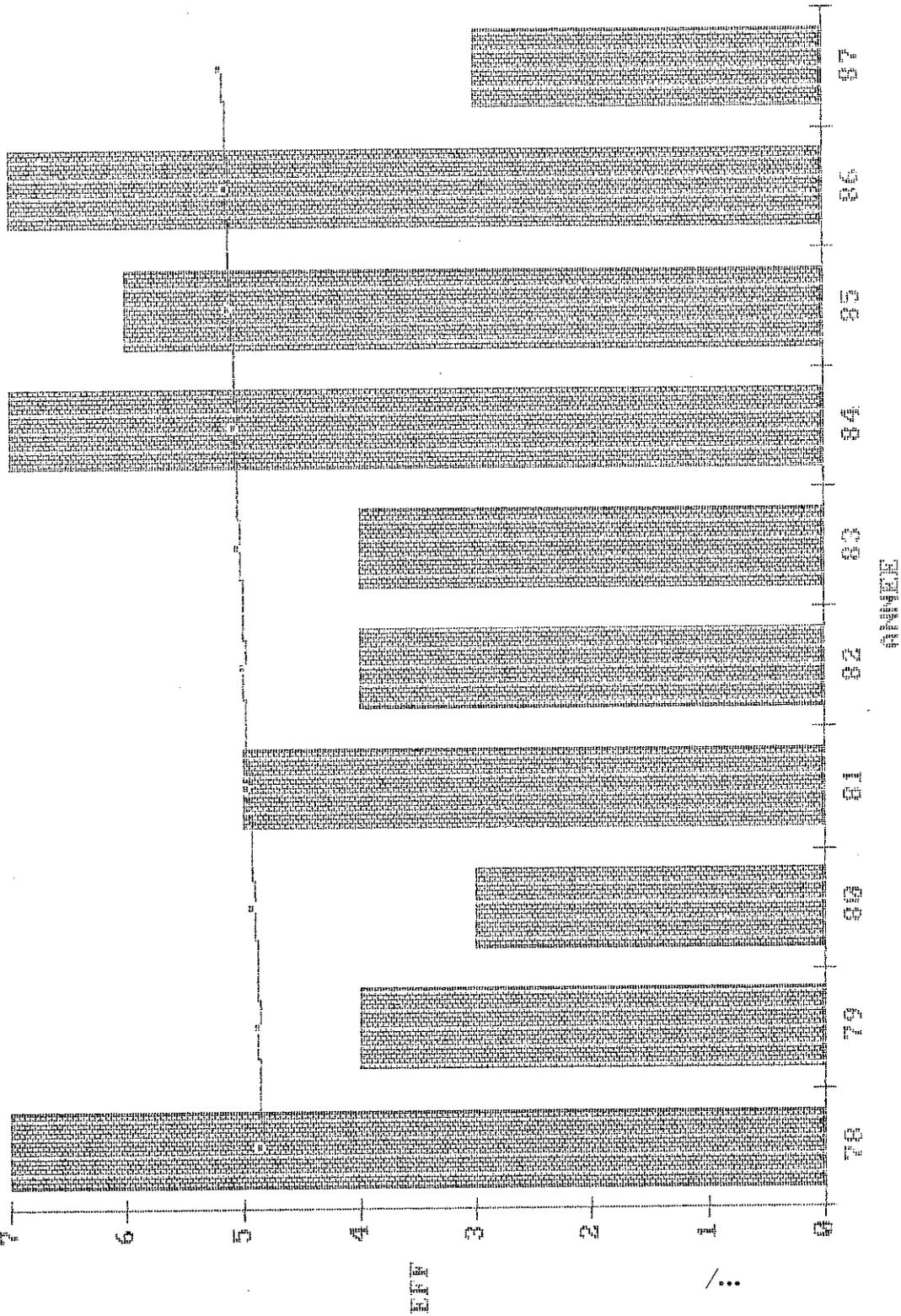


PII 1 (Italian)

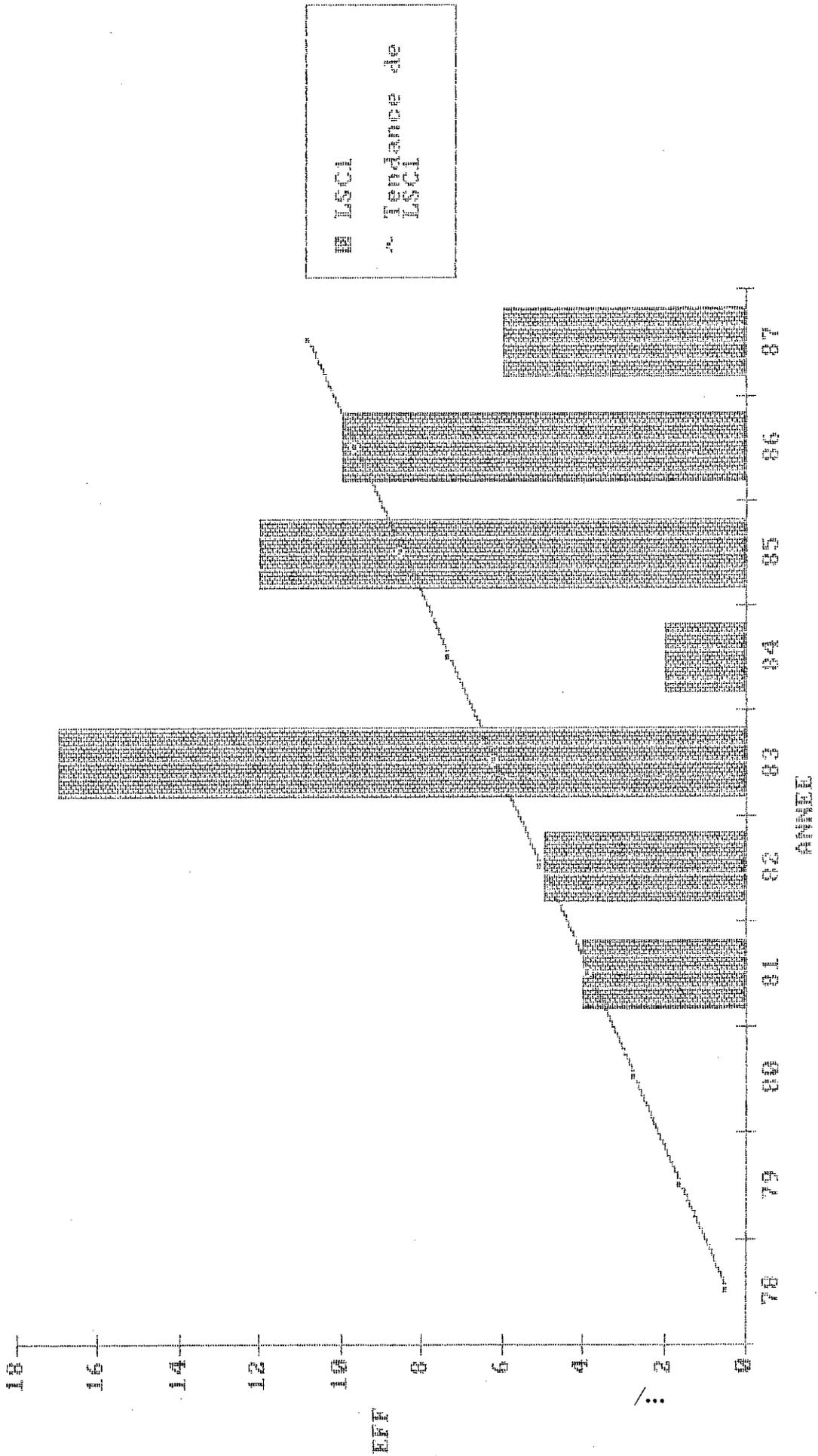


DEPARTMENT
 OF THE ARMY
 OFFICE OF THE
 CHIEF OF STAFF

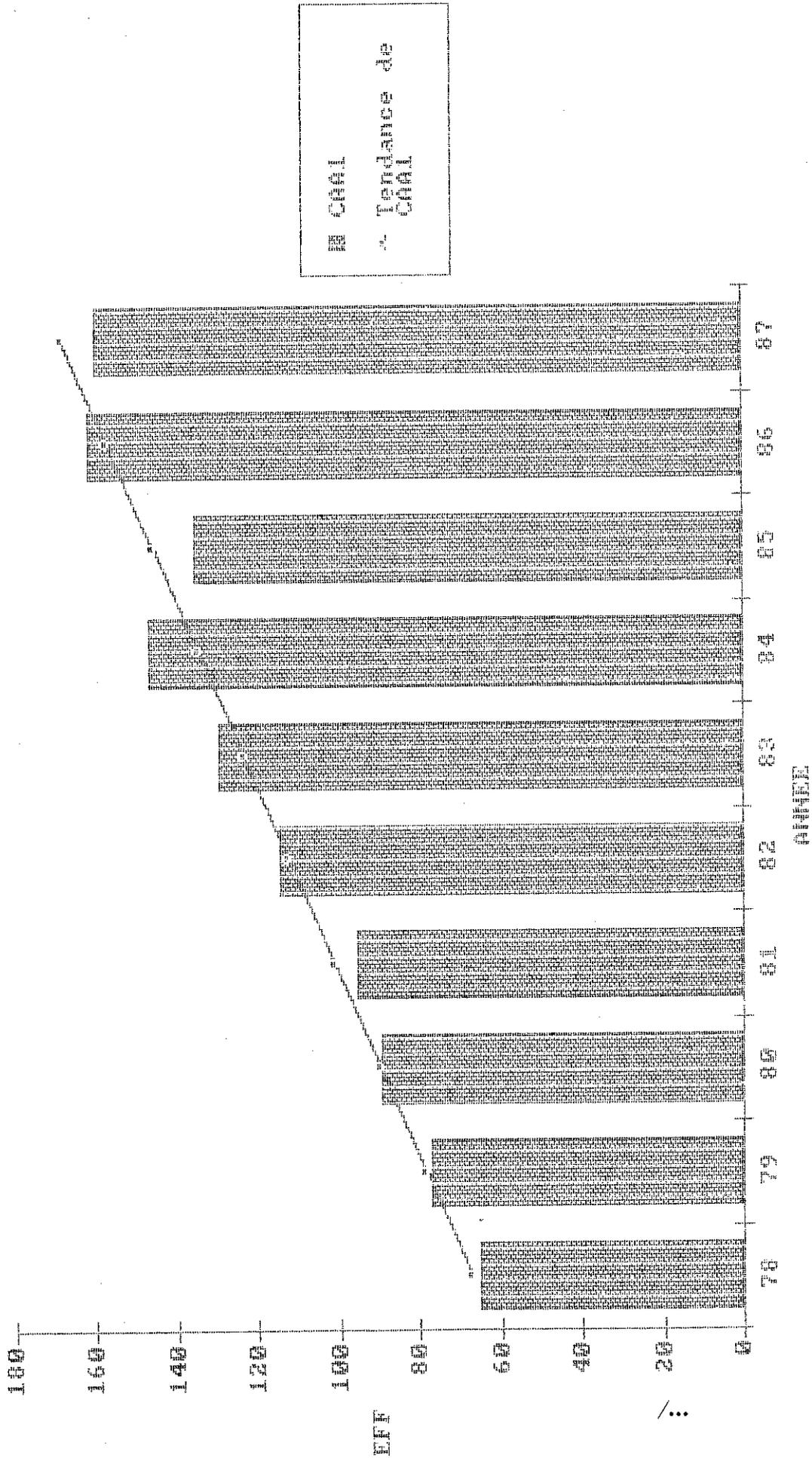
DEPARTMENT
 OF THE ARMY
 OFFICE OF THE
 CHIEF OF STAFF



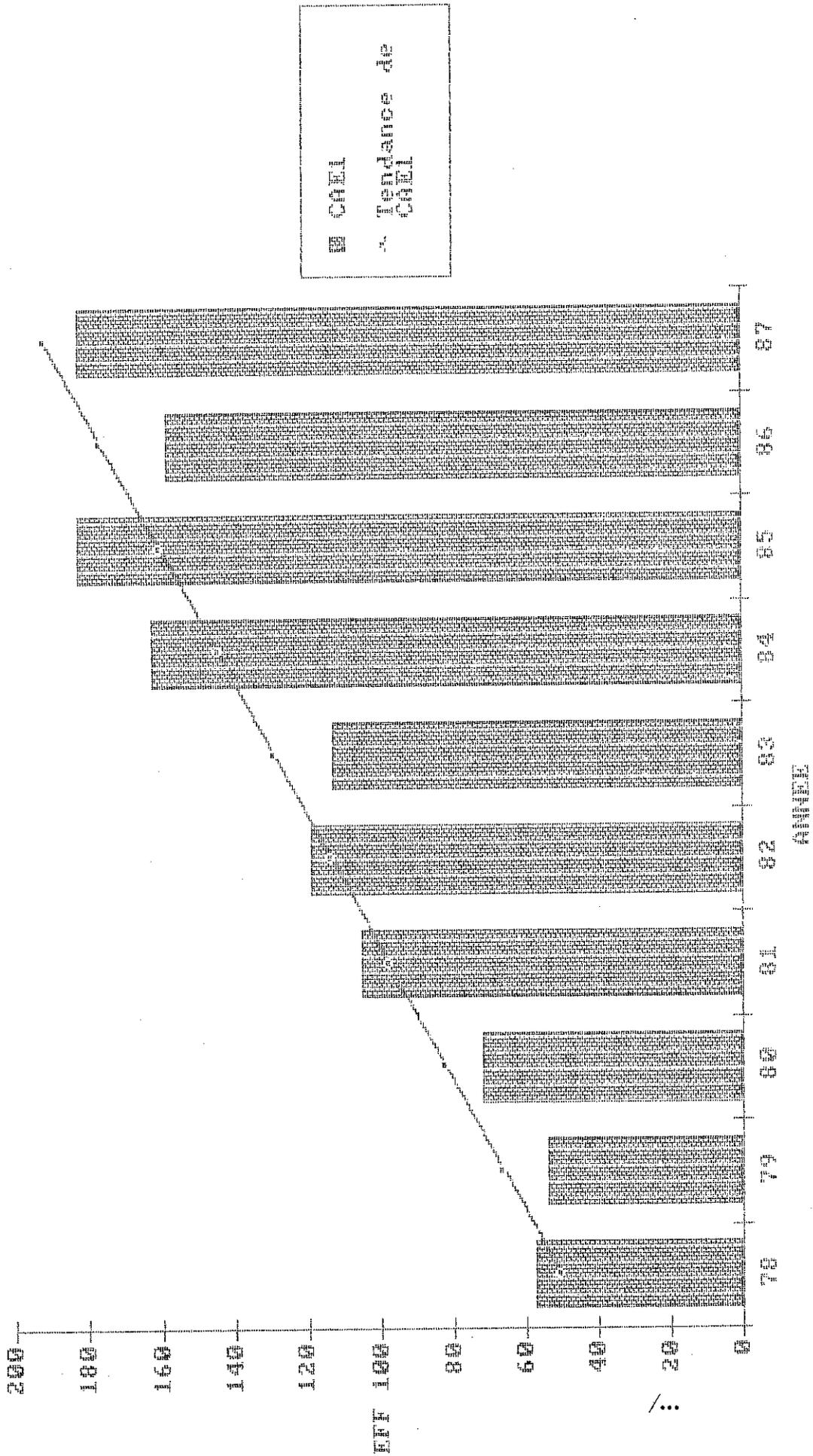
ISCI (Scandinave)



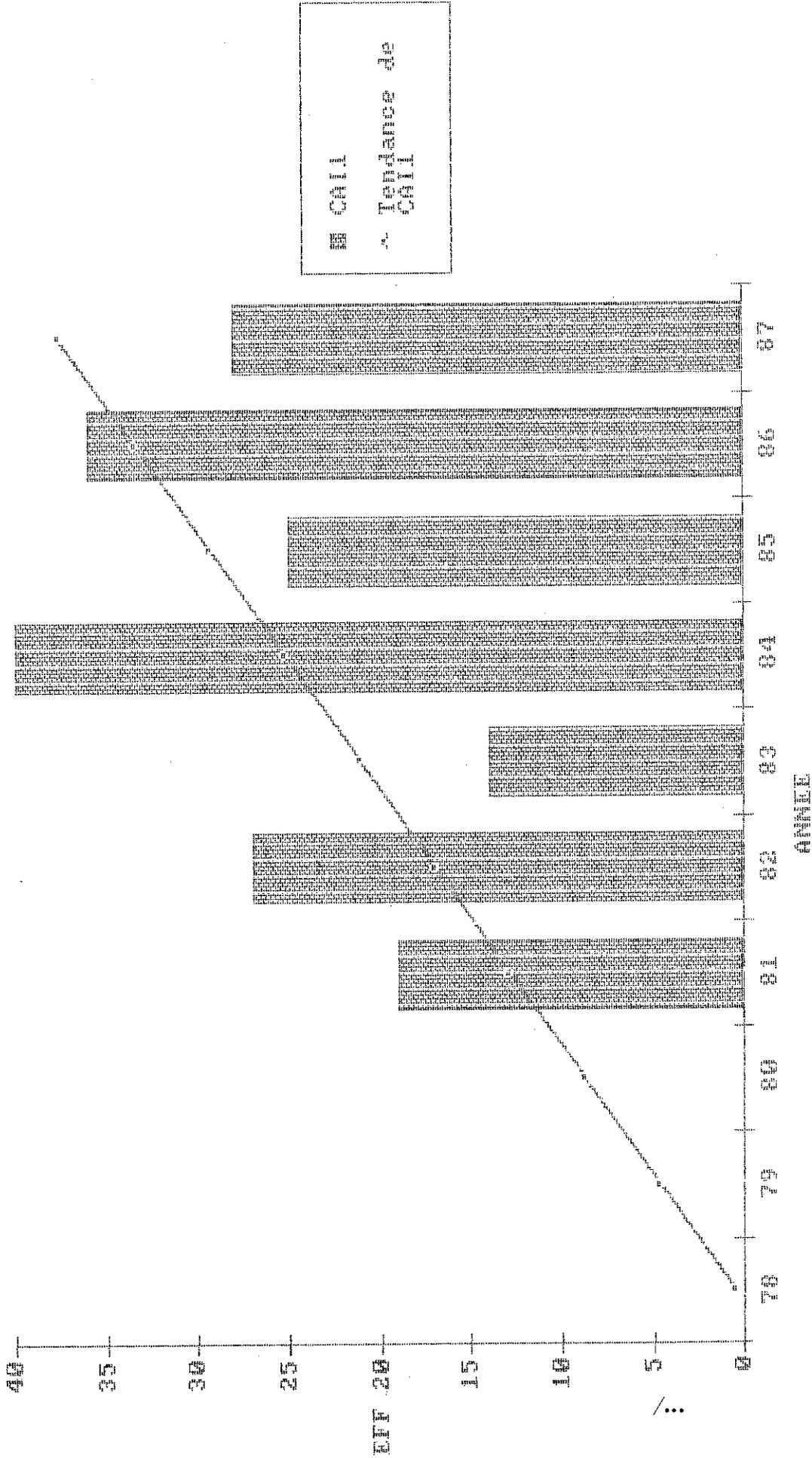
CAH1 (Anglais-Allemand)



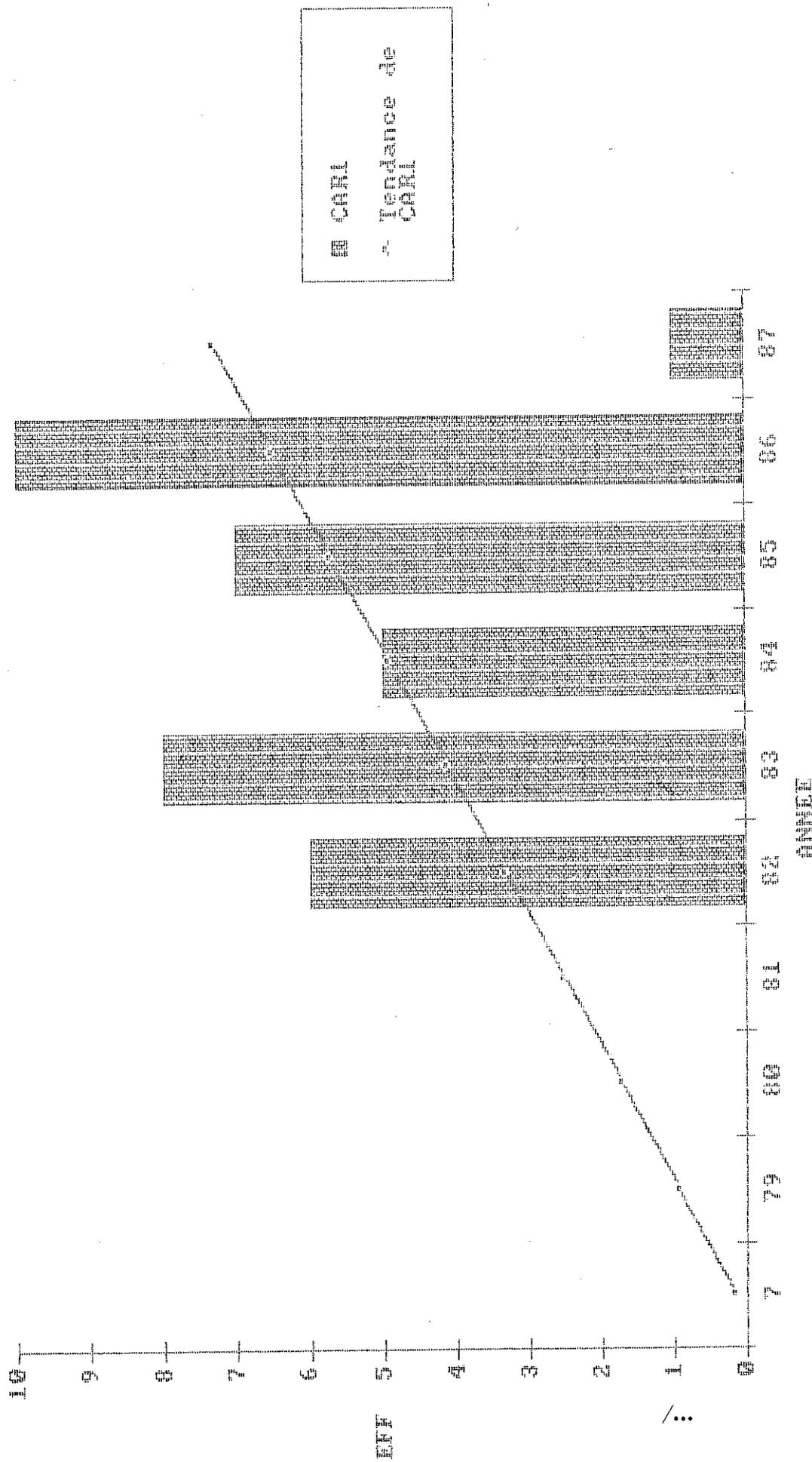
CAEI (Anglais-Espagnol)



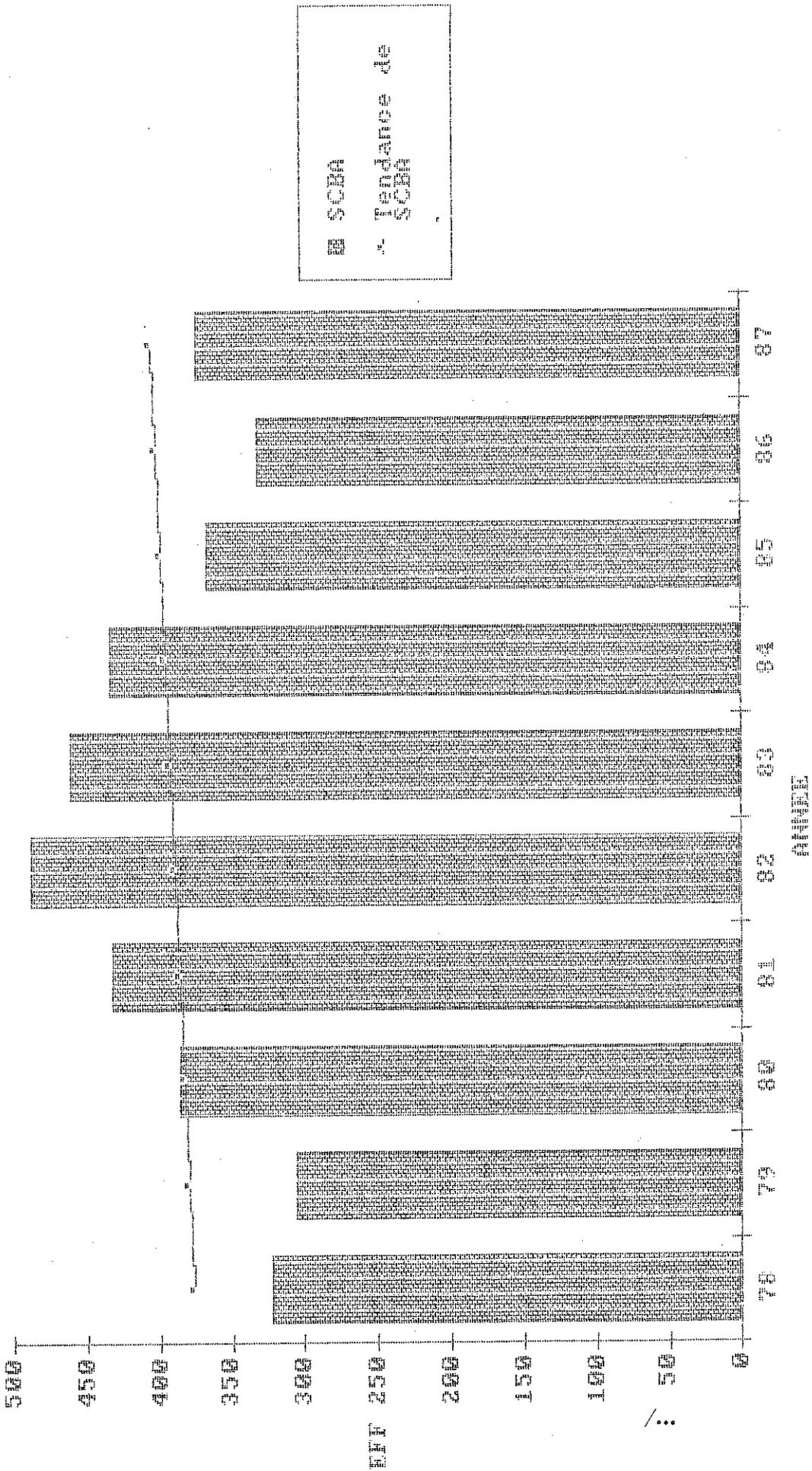
CAII (Anglais-Italien)



CARL (Anglais-Russe)

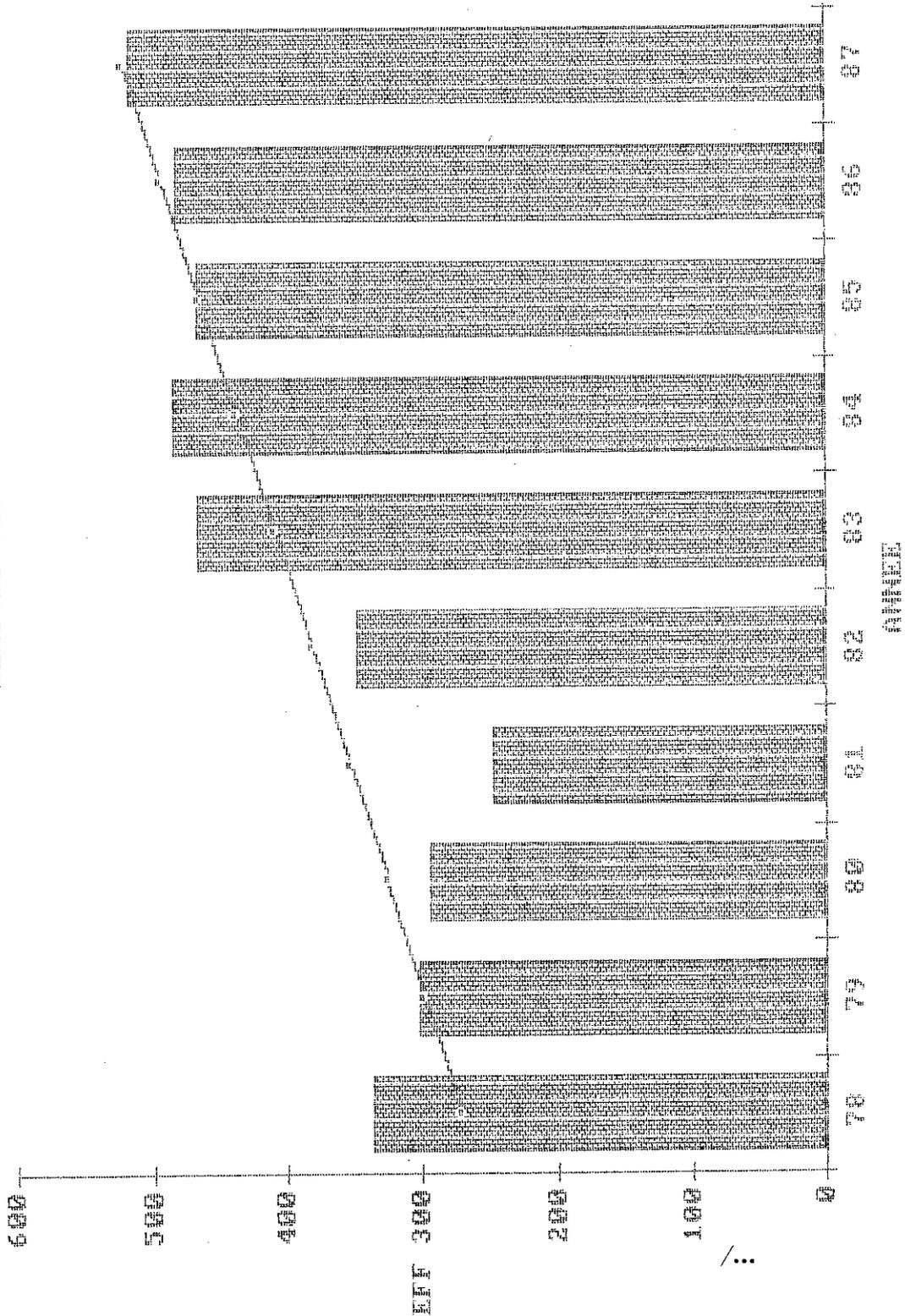


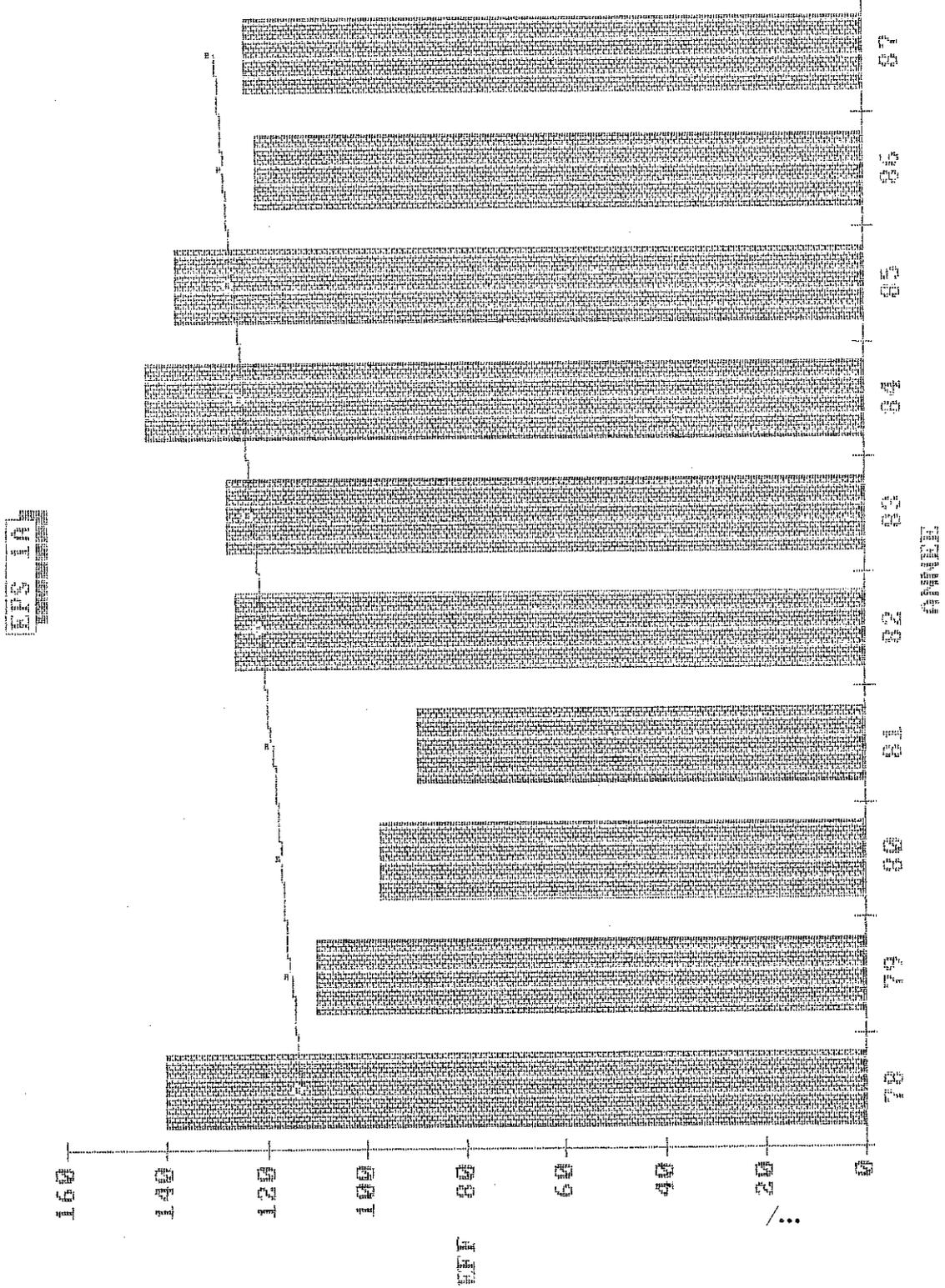
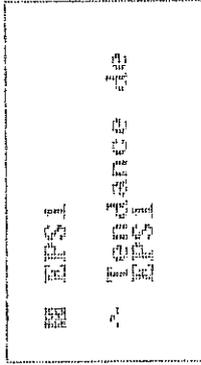
SCIENCE 21



SCIENCES 41

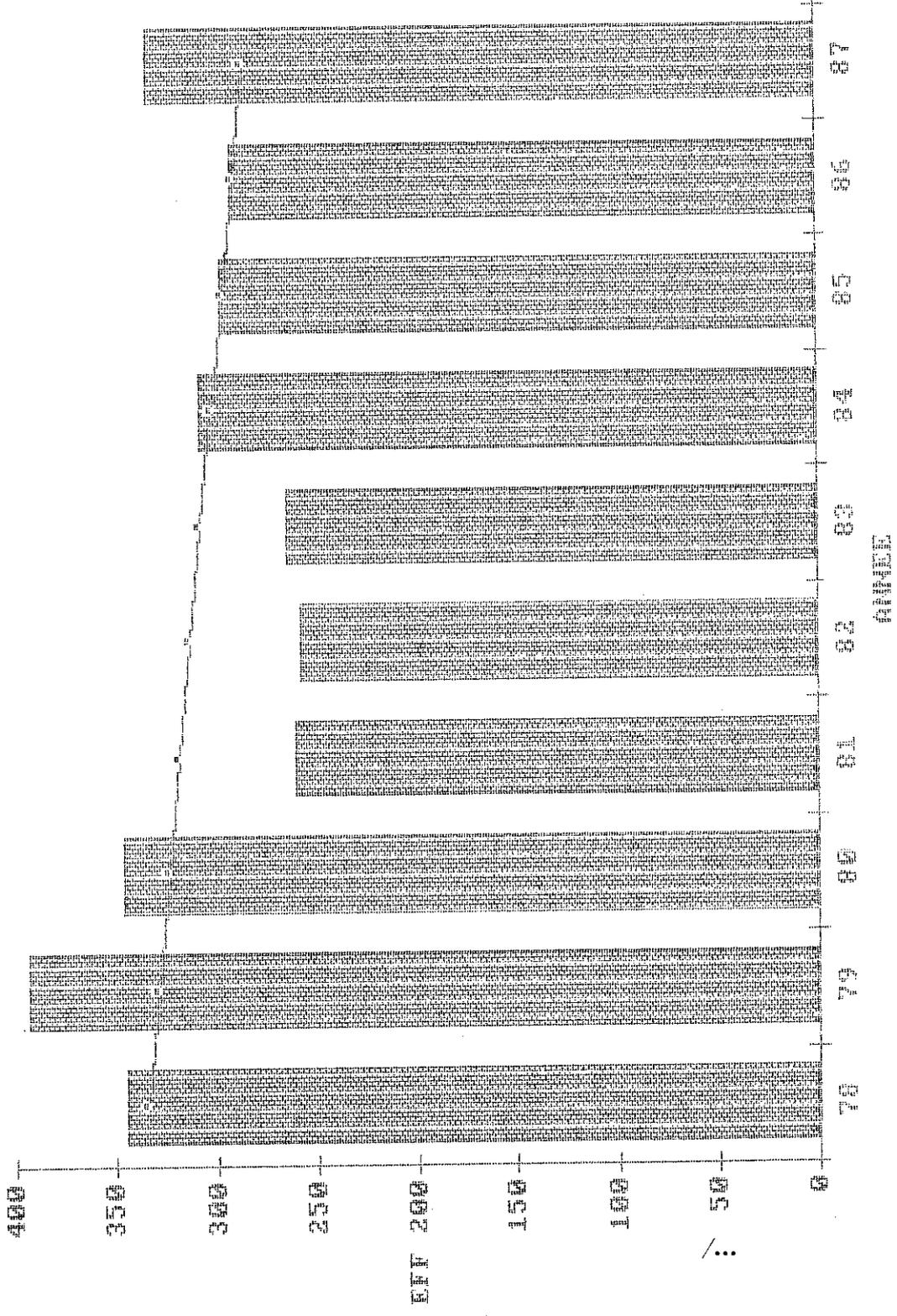
SCIENCES 41
1975-1976





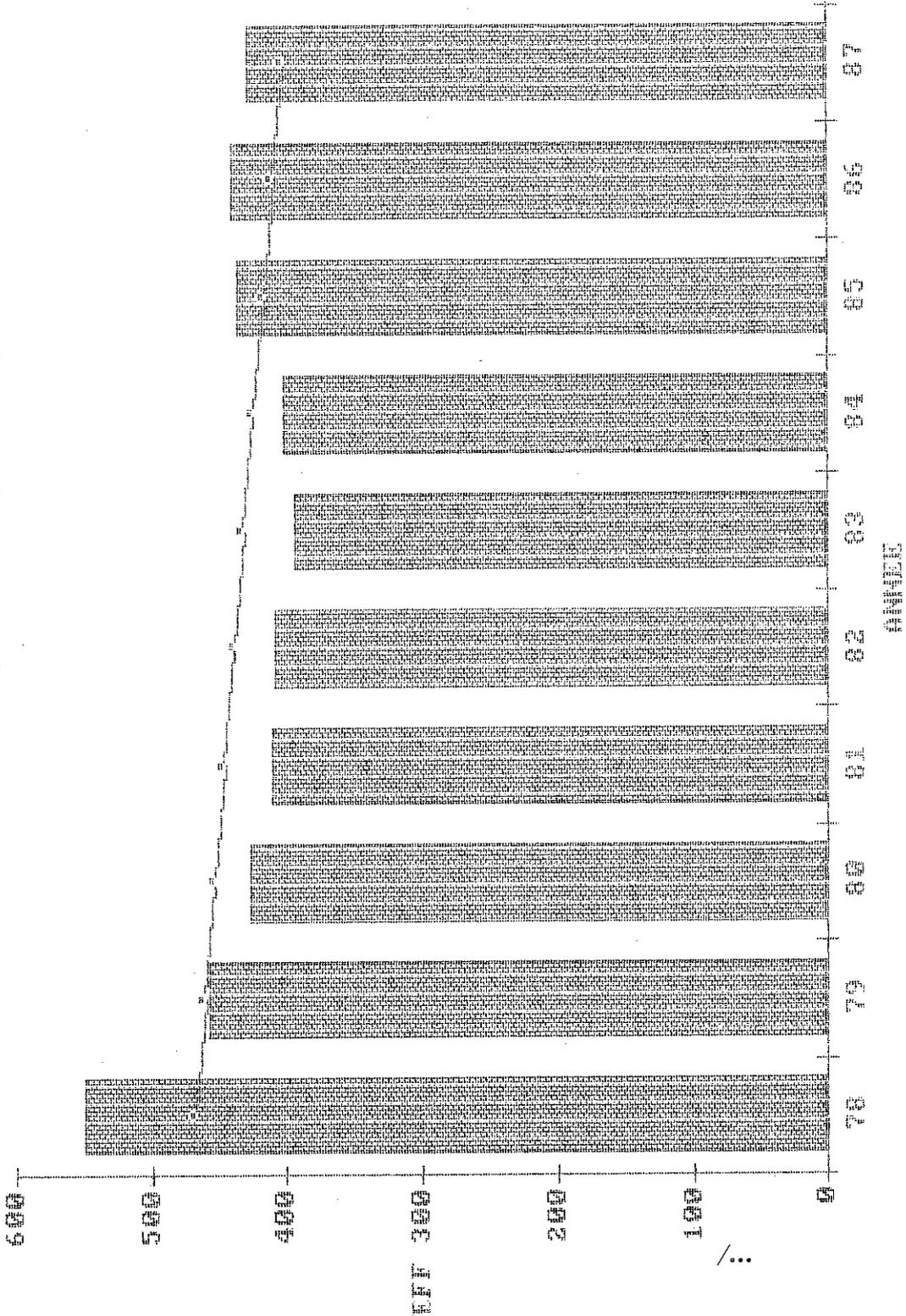
RESEARCH
INSTITUTE

PHARMACEIA



1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100

1
 2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100



ANNEXE XIV

NOMBRE D'UNITES DE VALEURS ET NOMBRE
CORRESPONDANT D'INSCRITS EN VALEURS LIBRES
D.E.U.G. DROIT - ANNEE 1986-1987

Année 1986-1987

D.E.U.G. DROIT

1ère année : 727

2ème année : 299

Valeurs libres	1ère année		2ème année	
	Nombre d'Unités de Valeurs	Nombre d'inscrits	Nombre d'Unités de Valeurs	Nombre d'inscrits
a) Valeurs conseillées				
• <u>Droit</u>	10	973	12	491
- Organisation juridictionnelle (DT 139)		340		81
- Histoire des institutions publiques depuis l'Antiquité		233		109
- Histoire des institutions depuis la Révolution (DT 230)		386		106
- Fiscalité (DT 225)		-		49
- Procédure pénale (DT 226)		-		95
		-----		-----
		959		440
b) Autres				
- Sciences économiques	5	17	5	9
- Institut d'Administration des Entreprises	1	19	2	8
- Allemand	2	18	2	5
- Russe	-	-	2	2
- Scandinave	3	6	4	6
- Italien	4	6	-	-
- Géographie	-	-	1	1
- Histoire	8	15	4	11
- Philosophie	5	5	1	1
- Sociologie	6	11	-	-
- Français	1	1	-	-
- Lettres classiques	-	-	3	5
- Sciences	1	1	1	1
- Spectacle	6	15	3	7
- Education Physique et Sportive	6	16	7	21
	-----	-----	-----	-----
	58	1 103	47	568

ANNEXE XV

NOMBRE D'UNITES DE VALEURS ET NOMBRE
CORRESPONDANT D'INSCRITS EN VALEURS LIBRES
D.E.U.G. ADMINISTRATION ECONOMIQUE
ET SOCIALE - ANNEE 1986-1987

1ère année : 487

2ème année : 129

Valeurs libres	1ère année		2ème année	
	Nombre d'Unités de Valeurs	Nombre d'inscrits	Nombre d'Unités de Valeurs	Nombre d'inscrits
a) Valeurs conseillées				
• <u>Droit</u>	13	72	14	63
- Organisation juridictionnelle (DT 139)		19		3
- Fiscalité		11		20
- Procédure pénale		3		1
- Histoire des institutions depuis l'Antiquité (DT 227)		9		4
		—		—
		42		28
• <u>Sciences économiques</u>	8	97	7	77
- Initiation à la gestion des entreprises		12		3
- Démographie		11		6
- Initiation à la vie des administrations économiques et financières		2		1
		—		—
		25		10
• <u>Institut d'Administration des Entreprises</u>	4	159	4	54
b) Autres				
- Allemand	2	3	1	1
- Russe	1	1	2	2
- Scandinave	4	10	2	2
- Géographie	4	17	1	3
- Histoire	8	29	3	5
- Philosophie	2	2	-	-
- Sociologie	5	14	2	2
- Français	1	1	-	-
- Lettres classiques	1	1	1	4
- Sciences	-	-	1	1
- Spectacle	3	9	3	5
- Education Physique et Sportive	9	25	2	5
	—	—	—	—
	65	440	43	224

ANNEXE XVI

NOMBRE D'UNITES DE VALEURS ET NOMBRE
CORRESPONDANT D'INSCRITS EN VALEURS LIBRES
D.E.U.G. SCIENCES ECONOMIQUES - ANNEE 1986-1987

Année 1986-1987

D.E.U.G. SCIENCES ECONOMIQUES

1ère année : 512

2ème année : 262

Valeurs libres	1ère année		2ème année	
	Nombre d'Unités de Valeurs	Nombre d'inscrits	Nombre d'Unités de Valeurs	Nombre d'inscrits
a) Valeurs conseillées				
• <u>Sciences économiques</u>	1	67	1	16
- Informatique (EC 075)		67		16
• <u>Institut d'Administration des Entreprises</u>	2	96	2	51
- Droit I (IA 068)	-	19	-	21
- Comptabilité I (IA 069)	-	77	-	30
• <u>Droit</u>	16	110	20	145
• <u>Langues</u>				
- Allemand	2	24	1	19
- Anglais	1	2	-	-
- Espagnol	1	1	1	1
- Italien	4	5	2	3
- Russe	1	3	1	2
- Scandinave	6	19	6	16
b) Autres				
- Géographie	4	20	5	29
- Histoire	7	26	6	31
- Philosophie	5	11	-	-
- Sociologie	4	105	6	20
- Français	1	3	2	2
- Lettres classiques	3	3	2	12
- Sciences	3	6	2	2
- Spectacle	2	8	4	24
- Education Physique et Sportive	9	25	8	35
	72	534	69	408

ANNEXE XVII

L'ENSEIGNEMENT ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Source : - Cahiers de l'Education Nationale - n° 65
Mai 1988
- Le Monde Campus - Jeudi 4 février 1988

Un véritable tournant pour l'enseignement à distance

Aujourd'hui, en France, 450 000 personnes de plus de dix-huit ans suivent des cours d'enseignement à distance, publics ou privés. Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) compte pour sa part 230 000 inscrits, dont 190 000 adultes. C'est actuellement, de ce point de vue, la plus importante institution au monde. Le CNED dispense actuellement des formations qui concernent aussi bien les cycles du 1^{er} degré et du secondaire, que la préparation aux concours de recrutement des personnels enseignants (agrégation, CAPES, entrée à l'école normale d'instituteurs) et aux diplômes de formation professionnelle, brevets de technicien supérieur par exemple.

Ce mode de formation connaît depuis dix ans un développement considérable dans les pays anglo-saxons. Le modèle de référence habituellement cité est « l'Open University » qui dispense de multiples formations en recourant au document écrit, à la télévision et au micro-ordinateur. Aujourd'hui, à l'heure européenne, les Communautés encouragent les partenariats internationaux pour que se créent des formations à distance multilingues, dans divers domaines et, en particulier, dans celui des nouvelles technologies. Le CNED, et plus particulièrement son centre de Rennes, a bénéficié d'un soutien des communautés pour créer une formation aux bio-technologies qui recourt à des documents écrits, à des vidéocassettes ainsi qu'à une messagerie télématique. Cette opération se fait en coopération avec le Trinity College de Dublin et l'université dello Sapienzo de Rome.

L'enseignement à distance dispense des cours écrits par les meilleurs spécialistes, qui sont parfois difficiles à trouver, parce qu'encore très rares. C'est ainsi que le cours de bio-technologie a été rédigé par des chercheurs de l'université de Rennes, de l'université technique

de Compiègne et de l'Institut national de la recherche agronomique. Il est donc possible de créer ainsi des supports de très grande qualité, qualité que l'on retrouve également dans le suivi personnalisé des élèves, qui communiquent régulièrement avec un tuteur qui corrige leurs devoirs et répond à leurs questions.

L'enseignement à distance peut intervenir — on y songe trop peu — comme complément d'une formation donnée dans un collège ou un lycée. Certains établissements scolaires inscrivent ainsi leurs élèves au CNED pour qu'ils bénéficient, par exemple, de l'enseignement d'une deuxième langue pour laquelle ils ne disposent pas de professeurs.

L'enseignement à distance recourt de plus en plus aux nouvelles technologies de traitement de l'information. Le CNED a déjà mis en place un service télématique qui permet de choisir une formation parmi celles qui sont offertes et de s'y inscrire. Actuellement sont mises en place, pour certaines filières, des messageries qui permettent aux élèves de poser des questions à leur tuteur. C'est en effet particulièrement commode de pouvoir communiquer directement, de chez soi, par minitel interposé, avec celui qui vous guide dans votre formation.

Les formations en langues étrangères, à la musique, recourent depuis longtemps à la cassette sonore. La vidéocassette a également fait son apparition dans le domaine linguistique, au Centre de Vanves, en particulier. Le recours à l'ordinateur est également envisagé, par exemple, pour les formations à la comptabilité qui se font désormais à l'aide de logiciels spécialisés. Chaque support de communication trouve aujourd'hui son utilité dans la formation à distance, que l'on qualifie souvent désormais de « multimedia ». L'introduction de ces media se fait naturellement, à point nommé et repose d'ailleurs sur l'expérience acquise par les usa-

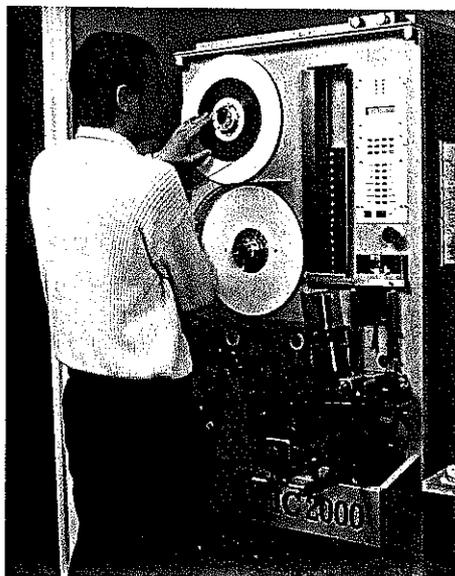
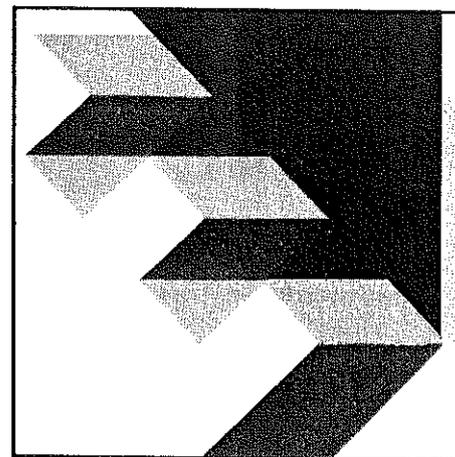
gers, qui savent tous se servir aujourd'hui d'un magnétophone, d'un magnétoscope et d'un minitel. Demain ils sauront de la même façon se servir d'un micro-ordinateur.

Enseignement de qualité, enseignement total ou complémentaire, enseignement multimedia, cette nouvelle forme de pédagogie ne cesse de se développer, répondant à une demande croissante, et diversifiée des individus, des entreprises, du désir d'obtenir rapidement de nouvelles qualifications, de l'aptitude désormais acquise à se servir des outils modernes de communication.

Le CNED entre ainsi de plain pied dans l'ère industrielle de l'enseignement à distance. Il tient compte des nouvelles données économiques et sociales, il exploite les nouvelles technologies de la communication. Il ne sacrifie en rien la qualité de sa pédagogie; au contraire il en démultiplie l'efficacité. ■

Claude GOASGUEN

Recteur d'académie, Directeur du CNED



Le télé-enseignement sous le feu des nouveaux médias

« **S'**IL n'y avait pas eu le télé-enseignement, je crois que je n'aurais pas insisté et que je n'aurais pas fait la fac cette année. » François Madoré, qui commence par correspondance une première année de psychologie à Rennes-II, avait bien essayé, l'an dernier déjà, de s'inscrire normalement aux cours et aux travaux dirigés. Mais, ajoute-t-il, « avec les boulots que j'avais — animation de centres aérés, cantine et garderie scolaire, — ce n'était vraiment pas possible et j'ai arrêté tout de suite ».

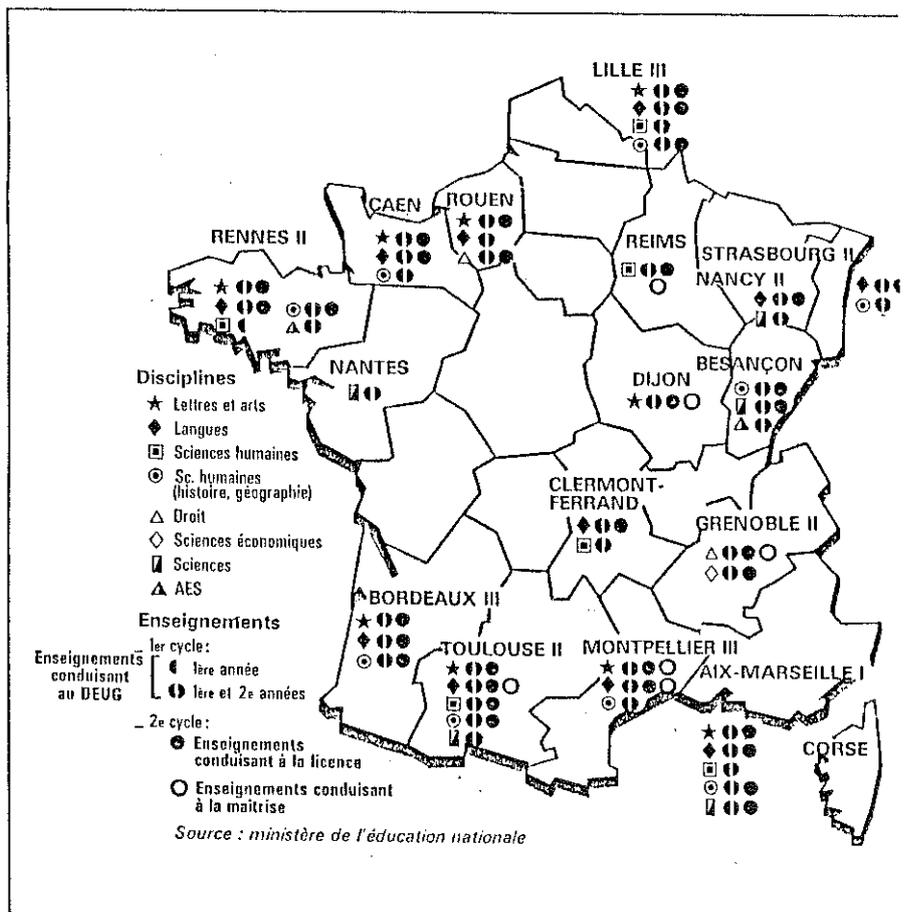
Agnès Chalippaud, vingt et un ans, est handicapée depuis plusieurs années par des problèmes musculaires qui l'obligent à se déplacer en fauteuil roulant. L'enseignement à distance, elle l'a pratiqué dès la classe de seconde et a passé son bac U par correspondance. Habitante en Charente, loin de Bordeaux, le centre universitaire le plus proche, elle a eu du mal à découvrir qu'elle pouvait poursuivre des études scientifiques grâce au centre de télé-enseignement de l'université de Provence. « Pour moi c'est presque vital, dit-elle avec discrétion. Compte tenu de mes problèmes de santé, je n'ai pas de projet professionnel très précis. Mais la préparation de ce DEUG m'aide à remonter la pente. On est déjà diminué physiquement : si en plus on ne pouvait pas faire cet investissement intellectuel, ce serait très dur. »

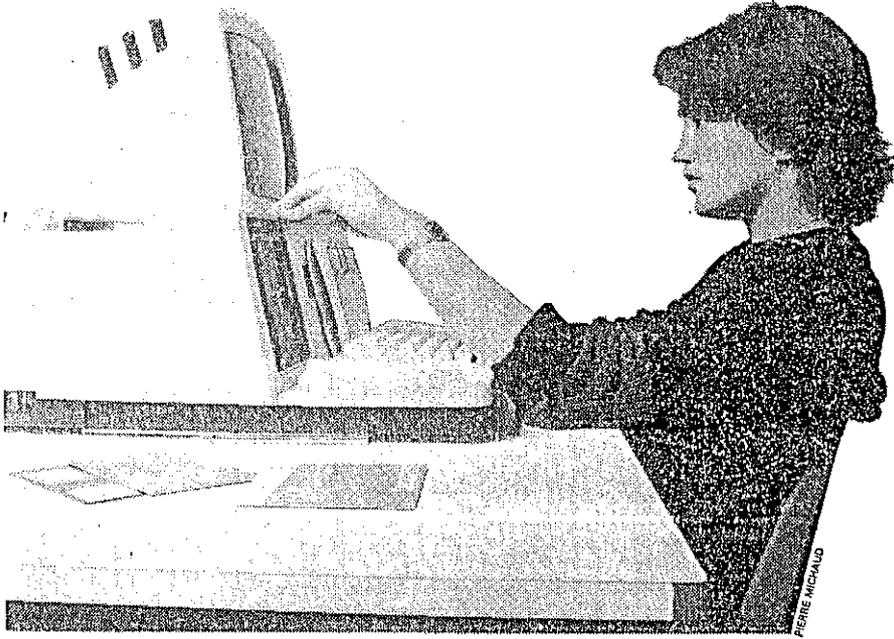
Pour Pierre Couteau, trente-deux ans, qui travaille comme « radio » à la capitainerie du port de Marseille, le problème est différent. Il s'est peu à peu rendu compte que la formation professionnelle qu'il avait suivie il y a une dizaine d'années ne lui permettait guère d'envisager promotion ou évolution de carrière. Les cours du soir organisés par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) étaient incompatibles avec son emploi du temps et sa vie familiale. Il a donc opté pour les cours par correspondance de l'université d'Aix-Marseille-I. « Le DEUG me permettra d'avoir une sorte de super-bac. Après, je verrai si je continue et comment. J'ai toujours eu beaucoup d'intérêt pour la physique et, pour l'instant, je suis content d'apprendre. Ce plaisir personnel est important, car c'est difficile de reprendre des études après dix ans d'interruption. Les profs vous mettent tout de suite au pied du mur et il faut vraiment être organisé et motivé pour s'accrocher. »

François, Agnès et Pierre, trois histoires qui résument la diversité du public des centres universitaires de télé-enseignement. Vingt-six mille étudiants — soit l'équivalent d'une grosse université, — qui n'avaient pas la possibilité de suivre les cours et travaux dirigés « normaux » de l'université, ont pu néanmoins en 1987 commencer, poursuivre ou reprendre des études supérieures.

Pour la grande majorité, il s'agit de salariés déjà engagés dans la vie active, dont un fort contingent dans l'éducation nationale : maîtres auxiliaires, surveillants et, depuis trois ans, de nombreux professeurs de collège pris en charge dans le cadre du dispositif de formation permanente des PEGC. Mais de nombreux motifs d'ordre personnel ou familial peuvent aussi expliquer le recours à l'enseignement à distance :

L'enseignement à distance est encore très peu développé dans les universités françaises. Les nouvelles techniques — télématique, téléconférence, transmission par satellite... — et les grands programmes européens pourraient bien bouleverser rapidement le paysage.





mères de famille, étudiants effectuant leur service militaire ou résidents à l'étranger, personnes malades ou handicapées, ainsi que quelques détenus. A quoi il convient d'ajouter, explique Didier Herlem, directeur du centre de télé-enseignement de Lille-III, « un public très varié, des gens qui, par intérêt culturel, viennent préparer chez nous des diplômes universitaires que nous sommes les seuls à assurer par correspondance, comme, l'histoire de l'art ou le polonais ».

Un réseau de centres autonomes

A la diversité des publics répond une grande diversité de structures et d'organisation. Contrairement à plusieurs pays européens, le système français ne s'est pas constitué à partir d'une institution unique et centralisée — comme l'Open University britannique, l'université de Hagen, en Allemagne fédérale ou l'UNED espagnole, — mais sur un réseau de centres autonomes. Il importe tout d'abord de citer le Centre national d'enseignement à distance. L'essentiel de ses activités concerne le secondaire. Mais il offre plusieurs formations de niveau supérieur : il y avait, l'an dernier, vingt-cinq mille élèves inscrits au CNED pour préparer des brevets de technicien supérieur (BTS) et plus de quinze mille pour suivre des études supérieures comptables, en liaison avec l'Institut national des techniques économiques et comptables du CNAM. Enfin le CNED assure, par correspondance, des préparations aux concours du CAPES et de l'agrégation, qui ont attiré treize mille étudiants en 1987.

Mais si le CNED organise quelques formations supérieures, « ce n'est pas là l'essentiel de sa vocation », estime Jean-Pierre Korolitski, responsable du télé-enseignement au ministère de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi il était important que les universités elles-mêmes prennent des responsabilités directes dans l'enseignement à distance.

Elles l'ont fait progressivement, depuis une vingtaine d'années, de manière autonome et décentralisée. Si bien que le réseau compte

aujourd'hui vingt-deux centres, répartis sur la plupart des grandes villes universitaires. Ce système original apparaît toutefois assez artisanal.

Ainsi, des prestations varient sensiblement d'une université à l'autre. Si l'on peut faire à distance un DEUG de philosophie à Lille-III, on peut pousser jusqu'à la maîtrise à Reims. On ne pourra préparer qu'un premier cycle de mathématiques à Nantes, alors que Paris-VI offre des formations complètes de second cycle. Les préparations au DEUG restent très majoritaires, puisqu'elles couvrent vingt-huit disciplines, alors que l'on ne compte que six maîtrises. D'autre part, bien des disciplines apparaissent largement à découvert : le gros de l'effort a, jusqu'à présent, porté sur les lettres et les sciences humaines, tandis que dix centres seulement préparent à des diplômes scientifiques, trois à ceux de droit et un seul (Grenoble-I) aux sciences économiques. Quant aux diplômés technologiques, de type DUT, ils sont totalement absents.

Un noyau d'enseignants très motivés

L'hétérogénéité du système est d'autant plus sensible qu'il repose sur l'initiative des universités et la bonne volonté des enseignants, qui font le télé-enseignement de façon volontaire, en plus de leurs cours ou TD habituels. S'ils reçoivent une rémunération complémentaire (d'ailleurs très faible puisqu'elle est calculée en « heures complémentaires »), ils sont astreints à un travail spécifique non négligeable : rédaction soignée et formalisée des cours destinés à être lus et non plus seulement expliqués de vive voix en amphithéâtre, nombreuses corrections de devoirs, entretiens et contacts réguliers avec les étudiants. Chaque service de télé-enseignement repose sur un noyau d'enseignants très motivés : certains estiment qu'il est de la vocation sociale de l'université d'ouvrir l'enseignement supérieur à des publics qui n'auraient pas pu y accéder autrement ; d'autres jugent très enrichissant l'enseignement apporté à des étudiants motivés, plus mûrs et ayant souvent une expérience professionnelle ; d'autres, enfin, estiment que cette confrontation permanente entre l'enseignement en direct très

anonyme et l'enseignement à distance qui supporte un tutorat très personnalisé, est très bénéfique au plan pédagogique.

Mais en dehors de ces quelques « mords » du télé-enseignement, la plupart des centres ont du mal à mobiliser les enseignants. « Le télé-enseignement vient en plus de leur service, explique un responsable de centre. Ils sont donc peu disposés et l'on se trouve bien souvent en situation de demandeur, voire de quémandeur. La participation des professeurs repose sur des réseaux d'amitié et l'on joue fréquemment sur la mauvaise conscience des uns et des autres. » En outre, admet Mme Barros, directrice du centre de Bordeaux-III, « le télé-enseignement est parfois un peu suspect aux yeux des universitaires : non seulement il rompt la relation traditionnelle entre enseignant et étudiant, mais certains enseignants craignent, à tort d'ailleurs, qu'il fasse concurrence à l'enseignement normal et vide les amphis. » Bref, conclut Didier Herlem, à Lille-III, « le système est fragile ».

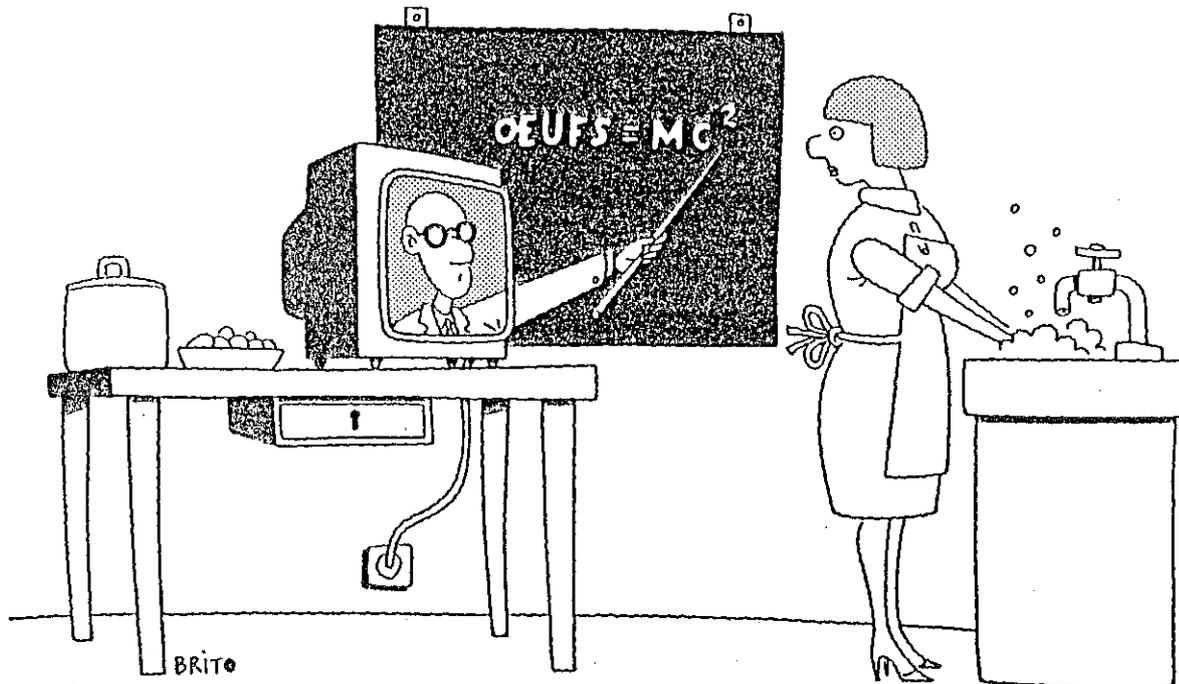
3 tonnes de documents chaque année

Fragile et lourd à gérer. Car le télé-enseignement n'a guère de « télé » que le nom. Sans doute, une convention avec FR 3 permet-elle la diffusion régionale des quelques émissions réalisées par des centres audiovisuels, comme ceux de Nancy ou de Toulouse. Mais la production ne dépasse guère six à huit émissions de vingt-six minutes chaque année. Sans doute, une partie des cours est-elle éditée sur cassettes, qui peuvent être vendues ou prêtées aux étudiants ou diffusées par Radio-France sur ondes moyennes ; ainsi le centre de Dijon assure, comme la plupart de ses homologues, deux émissions hebdomadaires d'une demi-heure pendant vingt et une semaines. Sans doute enfin, chaque service de télé-enseignement organise-t-il, plusieurs fois dans l'année, des journées de stages permettant un échange direct et très utile entre enseignants et étudiants et entre étudiants suivant un même cursus.

Mais cela reste maigre et la part des documents écrits (cours photocopiés, devoirs et corrigés) tient une place prépondérante dans le télé-enseignement universitaire. Chaque centre produisant son matériel pédagogique spécifique, l'inflation de papier est impressionnante. A Rennes-II, par exemple, cela représente soixante mille tirages par semaine et plus de 3 tonnes de documents expédiés chaque année.

Le problème est encore plus complexe pour les quelques universités qui proposaient des enseignements à distance dans les disciplines scientifiques. Ainsi, l'université de Provence avait-elle mis au point, pour les travaux pratiques de physique et de chimie, un jeu de maquettes pédagogiques permettant aux étudiants de réaliser chez eux un certain nombre d'expériences. A l'usage, cette solution s'est révélée beaucoup trop lourde à gérer et elle a été remplacée par des stages d'une semaine de travaux pratiques. Dans la foulée, l'université de Provence s'est efforcée de trou-

LE TÉLÉ-ENSEIGNEMENT SOUS LE FEU DES NOUVEAUX MÉDIAS



► ver, grâce à la télématique, une solution aux problèmes de communication entre enseignants et étudiants « à distance ». Lancé de façon expérimentale il y a trois ans, le service Télésup offre désormais trois types de prestations : des tests de connaissance, complémentaires des cours polycopiés et permettant aux étudiants de s'auto-évaluer ; un dictionnaire, encore rudimentaire, mais qui s'étend progressivement, offre aux étudiants un stock immédiatement accessible de définitions de mots-clés ; enfin, une messagerie qui se développe rapidement, grâce à laquelle les professeurs peuvent répondre très commodément aux difficultés pratiques de tous ordres que peuvent rencontrer leurs élèves.

À la faculté de sciences économiques de Grenoble-I, où l'on prépare la mise en place d'un système de télématique de même nature, on estime que le minitel permettrait de réduire de 25 % les tâches administratives de gestion du télé-enseignement.

Ces innovations paraissent toutefois encore bien timides, tout comme l'utilisation de la télématique dans les cours d'initiation à l'informatique et sociale (AES) de Rennes-II. Elles confortent le sentiment de certains que le télé-enseignement universitaire reste archaïque. Si le nombre d'étudiants « à distance » a doublé depuis une douzaine d'années, il ne représente qu'un peu plus de 2 % des neuf cent soixante mille étudiants français. Compte tenu du taux important d'étudiants qui se découragent très vite pendant les premiers mois, le nombre de diplômés de l'université passés par le télé-enseignement est encore très faible. De même, il est symptomatique que le tiers à peine des universités (vingt-deux sur soixante-quinze) offrent ce type de service.

Bref, selon la formule d'un directeur de centre, « le télé-enseignement universitaire reste en France une route de secours pour tous ceux qui ne peuvent pas faire autrement ». Et c'est bien ce côté « bonnes œuvres » de l'université que voudrait désormais corriger le ministère de l'enseignement supérieur. « Le thème de l'enseignement à distance de l'open learning est en train de prendre beaucoup d'importance », explique Jean-Pierre Koliski. « Si l'on ne veut pas rater ce coche, il est indispensable de faire évoluer le réseau du télé-enseignement universitaire et de soutenir des opérations complètement nouvelles, capables de diversifier l'offre de formation. »

Cette double perspective est directement liée aux projets européens, qui se mettent en place depuis quelques mois. Tout d'abord les centres de télé-enseignement viennent de se regrouper au sein de la Fédération interuniversitaire pour l'enseignement à distance (FIED). Il s'agissait concrètement, au départ, de permettre au télé-enseignement français d'être présent dans l'Association européenne des universités ouvertes, et de pouvoir y parler d'une seule voix face aux puissants centres britanniques ou allemands. Mais cette contrainte initiale semble avoir des effets positifs. Jusqu'à présent en effet la vingtaine de centres français n'entretenaient pratiquement aucun contact régulier, à l'exception de l'Entente de l'Est qui a permis à Nancy, Dijon, Reims, Strasbourg et Besançon de coopérer et de se répartir les disciplines.

Réunis au sein de la FIED, les responsables de centre envisagent désormais de coordonner leurs efforts et de mettre en commun leurs moyens. Le premier pas consiste à recenser l'ensemble des documents pédagogiques disponibles. Il sera ensuite possible de mieux couvrir les niveaux de diplôme et les disciplines universitaires, voire de supprimer des redondances éventuelles entre services. A terme, on commence à s'interroger sur la possibilité de réaliser des modules pédagogiques plus autonomes, qui permettraient de répondre au marché très diversifié de la formation permanente. Enfin, ce travail de coordination donnerait plus de poids aux différents centres pour s'ouvrir sur d'autres partenaires : entreprises, éditeurs, réseaux câblés...

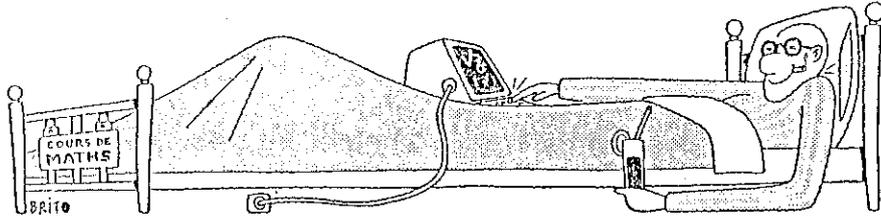
Mais il ne s'agit encore que d'hypothèses de développement et le télé-enseignement universitaire va devoir mettre les bouchées doubles s'il ne veut pas voir ces « crâneaux » prometteurs lui

ICH/PSYCHO

Etablissement privé d'enseignement supérieur
sous contrôle du Rectorat

- des formations complètes
- des cycles de perfectionnement
- ▶ Conseil en psychologie
- ▶ Graphologue
- ▶ Animateur - Formateur
- ▶ Conseiller d'orientation
- ▶ Psychothérapeute
- ▶ Morphologue
- ▶ Consultant en recrutement
- ▶ Relaxologue

ICH 20, rue Joubert, 75008 PARIS
Tél. : 48-74-43-60 - Minitel 11 ou 3016 ENTEL



échapper. Car le mouvement est lancé depuis quelques mois au niveau européen et les initiatives complémentaires ou concurrentes se multiplient. Le succès spectaculaire du programme COMETT, et en particulier des actions de formation permanente et des projets de formation multimédia (*le Monde* du 26 janvier), montre que les besoins de formation sont de plus en plus diversifiés. De même, l'appel d'offres lancé au printemps dernier par les ministères de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de l'industrie et de l'agriculture pour concevoir des produits de formation multimédia à la carte, a suscité un engouement qui a stupéfié ses initiateurs : deux cents dossiers ont été expertisés et plus d'une vingtaine retenus, en particulier dans le domaine de la formation des ingénieurs. Enfin, le programme européen de formation continue avancée (PACE), lancé également au printemps dernier (*le Monde* du 7 avril 1987) et partie prenante du programme COMETT, vise à fournir aux professionnels des émissions sur le dernier état de la recherche dans leur domaine.

Sur ces trois terrains - PACE, COMETT et l'appel d'offres - les universités françaises, notamment scientifiques, et les écoles d'ingénieurs se sont largement mobilisées en partenariat avec des entreprises françaises ou étrangères. Mais il est symptomatique de constater que ces projets échappent pour une bonne part à la logique du télé-enseignement : celui-ci est, en effet, calqué sur le cursus classique et délivre les diplômes de l'université. Les nouveaux produits pédagogiques multimédia bénéficient certes de l'appui scientifique des universités, mais ils obéissent à une logique beaucoup plus souple et adaptable : celle des entreprises. Il serait dommage que cet écart ne soit pas comblé, au moment même où les centres de télé-enseignement commencent à prendre conscience de leurs potentialités.

GÉRARD COURTOIS.

Comett, Pace et Saturn

JEAN-PAUL DESBRUÈRE n'y va pas par quatre chemins : « *Le paysage de la formation est en train de changer radicalement et l'on peut considérer que 1987 a été en France l'année zéro de l'open learning* », affirme-t-il. Ce concept directement inspiré des méthodes de formation mises en œuvre par l'Open University britannique n'a pas encore trouvé sa traduction française. Mais il risque, à écouter J.-P. Desbrùère, de bousculer sérieusement les conceptions et les structures pédagogiques françaises, en particulier au niveau des formations supérieures. « *Le programme européen COMETT a provoqué une véritable prise de conscience. Le télé-enseignement universitaire cherche à transmettre des enseignements traditionnels à des populations qui ne peuvent pas se déplacer. Mais c'est toujours l'enseignant qui transmet le savoir. L'open learning change complètement le métier d'enseignant : le pédagogue devient concepteur de produit pédagogique et tuteur. Cela casse la relation maître-groupe qui caractérise l'enseignement traditionnel.* »

Pour cet iconoclaste, qui a été le correspondant de COMETT à la délégation à la formation professionnelle, on a dépensé beaucoup d'argent en France pour fournir aux formateurs des outils pédagogiques (informatiques et audiovisuels) qui préservent la logique de la classe ou de l'amphi. Pendant ce temps, les Britanniques ont poursuivi le développement massif de leur système d'université « ouverte ». « *Ils sont indéniablement sur la bonne voie. Car l'enseignement traditionnel a trouvé ses limites : l'open learning, bien en phase avec les rythmes d'acquisition et les niveaux individuels, est la seule solution pour lutter efficacement contre l'échec scolaire qui pèse lourdement sur l'enseignement français.* »

Mais l'open learning serait aussi la façon la plus réaliste d'absorber un beaucoup plus grand nombre d'étudiants à l'horizon de l'an 2000. « *Si l'on persiste à vouloir résoudre le problème en termes de locaux, de béton et de taux d'encadrement, on n'y arrivera jamais, car l'effort est trop gigantesque.* »

En attendant que ces perspectives lointaines se réalisent,

J.-P. Desbrùère participe depuis octobre dernier à la mise en place du réseau SATURN. Regroupant au départ une vingtaine d'universités européennes qui pratiquent la formation multimédia et un certain nombre de grandes entreprises (Bull, Philips, British Telecom...), SATURN a pour ambition de regrouper rapidement quelque quatre cents adhérents et de développer l'open learning à l'échelle européenne.

Ce nouveau réseau de diffusion de formations de niveau universitaire entend s'inscrire dans le dispositif européen et a reçu un soutien non négligeable des Communautés européennes. Mais, s'il est complémentaire de COMETT, il apparaît plutôt concurrent de PACE : « *Nous disposons avec l'expérience britannique d'une excellente expertise européenne, précise J.-P. Desbrùère. Pourquoi accepter, comme dans le programme PACE, le leadership américain d'IBM ?* ». Sur le terrain de la formation, comme sur d'autres, la guerre du multimédia a bien commencé.

G. C.

Ils s'appellent TELEDIX, SESAM ou SED Ils sont vingt-deux, unis dans la F.I.E.D.

QUI SONT-ILS ?	QUE FONT-ILS ?	OÙ SONT-ILS ?
Les centres de Télé-Enseignement dans la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance pour DEUG-Licences-Maîtrises	Des photocopies, des cassettes, de la radio en Lettres-linguistique Langues-LEA Musique, histoire des arts Philosophie-psychologie Sociologie-sc. de l'éducation Histoire-géographie Droit Sciences économiques-AES Math.-Sciences physiques	Tous renseignements sur les universités ayant un centre de Télé-Enseignement en écrivant à : Bureau DESUP 13 Ministère de l'Éducation nationale 61-65, rue Dutot 75732 Paris Cedex 15

ANNEXE XVIII

LE PROBLEME DES CAPACITES D'ACCUEIL
POUR LES NOUVEAUX BACHELIERS

Source : - Les Echos - 3 juin 1988

- Le Monde - 19 février 1988

« Majorité d'idées » : priorité à l'enseignement

Il faut augmenter les capacités d'accueil pour les nouveaux bacheliers

L'enseignement supérieur vit une période d'accalmie. Majorité et opposition politique d'hier et d'aujourd'hui s'entendent au moins sur un point : l'enseignement caracolait en tête des priorités nationales. Mais les élections présidentielles récentes et législatives imminentes lui accordent un sursis, avant que ne ressurgissent les inéluctables grands débats sur son devenir. La rentrée devrait donc se passer en douceur. Mais non sans douleur. Car il va falloir satisfaire les nouveaux bacheliers chaque année plus nombreux à vouloir poursuivre des études. Des capacités d'accueil supplémentaires sont prévues dans les sections de techniciens supérieurs (STS), dans les instituts universitaires de technologie (IUT) et dans les universités (U). Des nouveaux diplômes sont habilités par le ministère de l'Éducation. Et sans bruit, mais avec pertinence, les formations se mettent à l'heure européenne (voir encadré) et tentent de répondre aux besoins des entreprises. Ainsi s'annonce la rentrée prochaine, sans réforme ni grande nouveauté, mais avec des innovations parsemées aux quatre coins de l'Hexagone.

Des villes de province vont se doter d'antennes universitaires. Cette « délocalisation » des DEUG lancée par l'ancien ministre, Jacques Valade, en Ile-de-France et dans le Nord sera poursuivie. L'université d'Aix-Marseille-III s'apprête à ouvrir un premier cycle scientifique à Aix-en-Provence, et un DEUG de droit à Avignon. La ville d'Agen aura elle aussi son DEUG de droit, patronné par l'université de Bordeaux-I. Mais c'est surtout la région Nord qui reste à l'honneur. Après Boulogne et Dunkerque, Arras rejoint le camp des « délocalisés » avec un DEUG lettres et arts, et Cambrai arbore la création de trois premiers cycles (histoire, droit et sciences exactes) sous la triple houlette des universités de Valenciennes, de Lille-II et de Lille-III. Autant de créations discrètes avant que ne s'opposent à nouveau partisans et opposants de la création de collèges universitaires de premiers cycles pour désengorger les universités et diversifier les filières professionnelles courtes (de deux à trois ans d'études) et celles préparant aux études longues.

Quelles qu'en soient les modalités, la mutation des premiers cycles sera à envisager et dépasse le cadre universitaire. Ainsi, les directeurs d'IUT se sont prononcés en faveur d'un DUT passant de deux à trois ans d'études, pour se rapprocher, par exemple, du niveau des techniciens supérieurs allemands issus des « Fachhochschule ». Les grandes écoles de gestion attendent avec impatience l'allongement à deux ans de la durée des classes préparatoires HEC. Le principal butoir à ces requêtes est l'investissement financier qu'il requiert. Le mouvement touche même le réseau des écoles de gestion et de commerce des chambres de commerce et d'industrie dont plusieurs d'entre elles ont décidé de prolonger leurs études au niveau bac + 3.

Cette nouvelle tendance à l'allongement des cursus de niveau premier cycle devrait se généraliser dans les années à venir. Déjà quelques IUT et STS proposent des formations spécialisées en un an après le diplôme, dans des créneaux porteurs tels que la CAO à l'IUT du Mans, l'automatique aux lycées Jules-Haag de Besançon et Vaucanson de Grenoble, le marketing à l'IUT de Limoges... Vu le succès des formations de techniciens supérieurs — réputées efficaces, délivrant un quasi-passeport pour l'emploi —, nombre d'IUT ont mis en place des années spéciales, ou l'art de faire du court avec du long. Elles permettent de préparer le DUT en un an pour les titulaires d'un DEUG (ou les élèves de niveau équivalent, issus des classes préparatoires, notamment). Il en existe actuellement plus d'une quarantaine, dont les deux tiers préparent aux DUT informatique, gestion des entreprises et des administrations et techniques de commercialisation.

Le magistère : un diplôme universitaire sur le modèle grande école

En sens inverse, l'art de faire du long avec du court se répand également, par le jeu des passerelles. On ignore souvent, par exemple, que la moitié des ingénieurs diplômés ont « échappé » à la taupe, d'abord parce que certaines écoles recrutent directement après le bac (2), parce qu'une vingtaine d'universités sont habilitées à délivrer le diplôme et recrutent largement parmi leurs titulaires de DEUG, mais aussi parce que toutes les écoles tentent de diversifier leurs publics en développant la pratique des admissions parallèles, en première et deuxième année, réservées aux bons étudiants de DEUG, de DUT (rarement de BTS), de licence et de maîtrise. Ainsi, le tiers des « iutiens » poursuit des études après le diplôme en écoles d'ingénieurs et de gestion et à l'université, surtout dans les deuxièmes cycles professionnels tels que les maîtrises de sciences et techniques, les maîtrises de sciences de gestion ou les MIAGE, maîtrise des méthodes informatiques appliquées à la gestion, et plus récemment dans les nouveaux magistères.

Diplôme créé en 1985 par Jean-Pierre Chevènement, le magistère se veut un diplôme universitaire d'excellence. Sur le modèle grande école, il prépare intensivement en trois ans des cadres supérieurs pour les entreprises tout en ouvrant les voies à la formation par la recherche. Il en existe soixante-six qui recrutent, après sélection, des étudiants de DEUG, DUT, classes préparatoires, exceptionnellement de BTS. Treize nouveaux sont prévus pour la rentrée (3) tels que droit des affaires à l'université Lyon-III, finances d'entreprise et gestion bancaire à Paris-I, pharmacologie à Nice, matériaux à Rennes-I, aménagement à Tours... Il est encore trop tôt pour savoir si cette formation a gagné l'estime des entreprises, car les quelque 400 premiers diplômés sortiront cette année. Mais déjà, les magistères, regroupés dans une fédération tripartite (directeurs, étudiants et membres d'honneur), entendent bien faire parler d'eux.

La même année 1985 voyait naître les mastères (à ne pas confondre avec les magistères), label de qualité apposé par la Conférence des grandes écoles aux années de spécialisation post-diplômes des écoles d'ingénieurs et de gestion, ouverts aux diplômés de ces écoles, aux titulaires de DEA ou diplômes équivalents (4). Au total, quelque 220 mastères fonctionneront à la rentrée dans près de soixante-dix écoles. Plus de 80 % des mastères concernent des spécialisations scientifiques de haut niveau : bio-ingénierie ou fiabilité, prévention et gestion du risque à Centrale qui offre à elle seule vingt et un mastères ; image et son ou télécommunications et systèmes aérospatiaux à Sup télécom Paris... Les 20 % restants, soit une quarantaine de mastères, sont consacrés aux domaines de prédilection des écoles de gestion : management de la technologie à l'ESC Lyon, management de la trésorerie à l'ESCP, gestion de la qualité à l'EDHEC... Enfin, l'enseignement n'échappe pas aux modes. Aux « années-informatique » — qui ont vu pulluler bonnes et moins bonnes formations — ont succédé les « années-communication », dénomination floue qui englobe journalisme, relations publiques, publicité, audiovisuel... Aux côtés de la FASCOM (Fondation pour les arts et les sciences de la communication) créée à Nantes, par l'ancien éphé-

mère secrétaire d'Etat à la Communication, Philippe de Villiers, les écoles en « com » ont commencé à fleurir. Lyon a son ESCOM, Angers son IRCOM, Paris son Insup'co et Comm'Institute... Et puis Sup de Pub est née (la capsule de Perrier actuellement sur les murs de Paris). Enfin, Jacques Séguéla ouvrira en octobre son école RSCG Campus (comme Roux, Séguéla, Cayzac et Goudard) à Issy-les-Moulineaux... Les universités se lancent aussi dans le créneau. Une MST journalisme et communication est créée à Aix-Marseille-II, une MST communication audiovisuelle à Toulouse-II, deux DEUST (premiers cycles professionnels) en information et documentation à Lyon-III et Lille-III, un DESS (troisième cycle) information, communication technique et professionnelle multimédia à Bordeaux-III... pour la seule rentrée prochaine. Et pour le meilleur, espérons-le. Car les débouchés dans le domaine sont-ils aussi mirifiques qu'on veut bien le croire ?

Marie VERDIER.

(1) Les inscriptions en IUT, STS, classes préparatoires et grandes écoles sont closes pour cette année, hormis certains établissements privés qui accueillent encore en juin et juillet, voire septembre, en fonction de leurs places disponibles, et les inscriptions universitaires qui ont lieu en juillet. Pour en savoir plus, les informations concernant les établissements et formations dépendant du ministère sont accessibles sur Minitel : 36-14 code ENSUP.

(2) Une quarantaine d'écoles recrutent après le bac en première année d'école ou en cycle préparatoire intégré, notamment les ENI, Ecoles nationales d'ingénieurs, les INSA, Instituts nationaux des sciences appliquées, les écoles de la FESIC, Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres...

(3) Peut-être plus : le ministère n'a pas clos les habilitations et les accréditations, le magistère est un diplôme universitaire accrédité par le ministère.

(4) CGE, 60, bd Saint-Michel, 75272 Paris Cedex 06.

Demandé par M. Valade

Le rapport Durry met en lumière la dégradation de la condition des universitaires

Comment peut-on encore être universitaire en 1988 ? Comment peut-on former le projet de le devenir demain ? Telles sont les deux questions qui s'imposent à la lecture du rapport sur « la condition des enseignants de l'enseignement supérieur », que M. Jacques Valade, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, devait rendre public le 18 février. Etabli à la demande du ministre par un groupe d'une douzaine d'universitaires présidé par M. Georges Durry, ce rapport dresse, en effet, un constat alarmant, souvent accablant même, de la situation matérielle et professionnelle des universitaires français.

Les enjeux dépassent largement les simples revendications corporatistes des 11 750 professeurs, des 17 770 maîtres de conférences et des 11 340 assistants qui composent la communauté universitaire française. Poser le problème de la condition des enseignants revient à s'interroger sur la capacité de l'Université à se renouveler et à se développer.

D'ici à l'an 2 000, l'Université va devoir procéder à des recrutements massifs. Du fait des départs à la retraite, il va falloir, rappelle le groupe Durry, « renouveler la moitié des professeurs en quinze ans ». A cela s'ajoute la perspective d'une probable augmentation du nombre des étudiants.

Or que constate-t-on aujourd'hui ? Dans de nombreuses disciplines, notamment celles où règne une forte concurrence extérieure (sciences, informatique et électronique, économie et gestion), l'Université a de plus en plus de mal à « trouver des candidats de valeur, voire des candidats tout court. Cela n'a rien de surprenant. C'est même fatal si l'on veut bien prendre conscience de la dégradation persistante, à certains égards vertigineuse, de la condition des universi-

itaires par rapport à celle d'autres catégories sociales de niveau comparable ».

C'est au diagnostic minutieux de cette dégradation que se livre le rapport. Il rappelle la médiocrité des conditions de travail des universitaires. Locaux surchargés, et souvent en mauvais état, absence ou insuffisance des équipements, pauvreté croissante des moyens documentaires, réduction constante des personnels administratifs et techniques, le tableau est connu.

Le rapport souligne trois points essentiels. Les universitaires « constituent certainement l'une des très rares catégories de fonctionnaires, sinon la seule, à devoir engager des frais (bureau à domicile, téléphone personnel, tâches de secrétariat qu'ils assurent eux-mêmes ou rémunèrent sur leurs deniers), pour pouvoir exercer correctement sa fonction. Cela est profondément anormal. » Ces conditions de travail conduisent « au gaspillage d'un temps qui pourrait être plus efficacement utilisé ». Enfin, le contraste avec la situation d'autres pays est saisissant : alors que tous les professeurs allemands, belges, suisses ou américains disposent d'un bureau personnel, une petite enquête démontre que sur vingt-huit universités françaises, six seulement offraient à leurs professeurs cet insigne privilège.

Découragement et amertume

L'essentiel des analyses du rapport Durry porte sur la dégradation des rémunérations et des carrières. Sur le premier point, il suffit de comparer leur situation à celle du secteur privé et, à d'autres catégories de fonctionnaires pour comprendre le découragement et l'amertume de nombre d'enseignants du supé-

rieur. Par rapport au secteur privé, les chiffres sont éloquentes. Ainsi « un professeur de 2^e classe, 5^e échelon de quarante-quatre-cinq ans, touche un traitement brut de 220 000 F par an, soit 15 875 F net par mois ».

Dans ces conditions, il ne gagne souvent guère plus de la moitié des salaires moyens de cadres du privé, ayant une formation et une expérience comparables. Et son salaire est souvent à peine plus élevé que celui de ses propres étudiants lorsqu'ils entrent dans la vie professionnelle. « Il est clair, conclut le rapport, que de telles distorsions écartent de la carrière universitaire les meilleurs étudiants. »

Mais le décalage est encore plus grand entre la situation des universitaires et celle des autres fonctionnaires. Les enseignants du supérieur souffrent, là, d'une « véritable discrimination ». La différence se fait sur les primes et les indemnités. Les universitaires ont, en effet, droit à une « indemnité forfaitaire enseignants », fixée en 1954 à 28 000 anciens francs (23,33 F par mois aujourd'hui), et qui n'a jamais été revalorisée. Ils ont également droit à une prime de recherche qui est passée de 1 800 F par an en 1958 à 2 200 F en 1968, puis à 2 380 F en 1972 et qui n'a pas été revalorisée depuis.

Dernier exemple de décalage : le taux des heures complémentaires, qui permettent aux universités de compenser le manque d'enseignants. Pour une heure de cours, ce taux est actuellement de 182,70 F ; pour une heure de travaux dirigés, de 121,70 F, contre 500 F à 600 F dans les grandes écoles, 451 F en classes préparatoires et 240 F pour les professeurs de lycée.

Le déroulement des carrières s'est nettement détérioré depuis plus de dix ans. L'indicateur le plus révélateur est le vieillissement. Le recul de l'âge de début de carrière est sensible dans toutes les disciplines : en 1966, les professeurs étaient nommés en moyenne à trente-trois ans et dix mois, en 1977 à trente-sept ans et onze mois et en 1987 à quarante-deux ans et six mois. Soit une vieillissement de près de neuf ans qui se répercute à chaque étape de la vie professionnelle.

Il est amplifié par les « goulets d'étranglement décisifs pour les déroulements de carrière que sont le passage au corps de professeurs pour les maîtres de conférence et le passage à la première classe pour les professeurs de deuxième classe ». Ces promotions se font de plus en plus tard et de manière de plus en plus aléatoire. Deux chiffres sont significatifs : en 1977, 25 % des maîtres de conférence avaient quarante-cinq ans ou plus ; il est en 1987, à 60 %.

Faiblesse des rémunérations, blocages des carrières, comment expliquer une telle dégradation ? Le rapport Durry avance deux raisons fréquemment invoquées : « Les universitaires ne mériteraient pas d'être mieux traités, et parce qu'ils disposent de grands loisirs, et parce qu'ils ont la faculté de compléter leur traitement par d'importantes rémunérations extérieures ». Deux arguments qu'il réfute vigoureusement. Si l'on tient compte, au-delà du nombre d'heures de cours, du temps de préparation, des activités de recherche et des tâches administratives, il faut, conclut le rapport, admettre une fois pour toutes que beaucoup d'universitaires ont des semaines de travail de 50 heures et parfois de 60 heures. Quant aux rémunérations extérieures, le groupe de travail admet que les cumuls d'emplois sont plus nombreux aujourd'hui. Mais le phénomène est « une conséquence directe de l'insuffisance des traitements en début et de la progression ridicule des carrières », et il reste encore marginal et limité à certaines disciplines.

Dernier élément du constat : cette dégradation dissuade les jeunes qui voudraient entrer dans la carrière. « L'université périra, avertit brutalement le rapport, si les meilleurs des jeunes se détournent d'elle. Or, à l'heure actuelle, tout paraît fait pour les inciter à sortir de l'université. »

On offre très peu de postes aux étudiants sortant de DEA (diplôme d'études approfondies). D'autre part, la lenteur des procédures de recrutement a de quoi écarter les meilleurs volontés.

GÉRARD COURTOIS.

/...

Quatre séries de remèdes

Sur chacun des points de blocage diagnostiqué, le rapport Durry s'efforce de formuler des solutions concrètes. Ces propositions ne sont pas chiffrées, mais impliquent, à l'évidence, un réengagement financier considérable de l'Etat.

CONDITION DE TRAVAIL.

Mise en place d'un « véritable plan de sauvetage » (par exemple inscrit dans le cadre d'une loi de programmation) pour l'amélioration du cadre de la vie universitaire (locaux, secrétariats, moyens documentaires...).

● Déduction fiscale forfaitaire pour frais professionnels, de l'ordre de 15 à 20 % permettant aux universitaires de compenser les dépenses auxquelles ils doivent faire face, du fait du manque de personnel et d'équipement des universités.

REVALORISATION DES RÉMUNÉRATIONS

● Relèvement très net des rémunérations de base. Pour les maîtres de conférence, traitement de début de carrière de l'ordre de 11 250 F nets par mois (+ 40 % par rapport à la situation actuelle). Pour les professeurs, augmentation des rémunérations de base de l'ordre de 11 à 12 %.

● Suppression des mesures discriminatoires : relèvement substantiel du taux de l'heure complémentaire qui serait fixée à 600 F. Et surtout, instauration

de trois primes pour tous les universitaires : une « indemnité forfaitaire d'enseignement et de recherche » d'un montant égal à 25 % du traitement annuel ; une « prime de recherches exceptionnelles », représentant 5 % du traitement annuel et attribuée sur des projets précis donnant lieu à un rapport détaillé ; enfin, une « indemnité pour sujétions universitaires spéciales » attribuée par le président d'université aux enseignants qui jouent un rôle particulièrement actif dans le fonctionnement de leur établissement. En outre, relèvement substantiel de l'indemnité accordée aux présidents qui est actuellement de 700 F par mois et passerait à 5 000 F.

DÉBLOCAGE DES CARRIÈRES

● Mécanismes d'accélération : la garantie « authentique » serait donnée d'un accès à la première classe pour tous, dans chacun des deux corps, dans un délai variant, à compter de l'entrée dans le corps, entre cinq et neuf ans.

● Création d'une « classe exceptionnelle » pour les maîtres de conférence ; l'accès en serait contingenté (par exemple 10 % de l'effectif du corps).

● Amélioration des conditions d'accès à la classe exceptionnelle des professeurs : la proportion de 10 % de l'ensemble des professeurs pour chacun

des deux échelons de cette classe deviendrait la réalité et non pas un plafond maximum comme actuellement.

● A l'intérieur de chaque classe, « les progressions d'échelon, ou du moins certaines d'entre elles, devraient être non plus automatiques mais modulées en fonction de l'intensité, de la continuité et de la qualité des diverses tâches universitaires ». En somme, en fonction du « rendement » de chacun, évalué si possible par le Conseil national des universités.

RECONSTITUTION D'UN « VIVIER » DE JEUNES ENSEIGNANTS CHercheurs.

Le rapport préconise, plutôt que le prérecrutement, le développement des « allocataires de recherche ». Il propose des dispositions très strictes pour éviter que ceux-ci ne demandent, comme autrefois les assistants, leur titularisation : ainsi les titulaires d'un DEA se verraient offrir pour cinq ans, sans prolongation possible, des services d'enseignement modulés, pour leur permettre de faire leur thèse.

Un gros effort serait fait pour leur offrir une rémunération attractive (9 000 F par mois) et des « dérivations » seraient possibles pour ceux qui ne souhaiteraient pas poursuivre une carrière universitaire.

Double langage

La publication du « rapport Durry » risque de placer son commanditaire, M. Jacques Valade, ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, dans une situation malcommode. Voilà un rapport qui dresse un réquisitoire précis de la façon dont on a traité les universitaires français depuis de nombreuses années. Rien n'échappe à son examen, si ce n'est — fâcheux oubli d'ailleurs — le continent mal connu, disparaté et peu prestigieux des assistants et des vacataires.

Alors que des négociations interministérielles sur la préparation d'une loi de programmation sur l'enseignement se poursuivent depuis trois semaines, ce constat sans appel peut servir le ministre — ou au contraire le desservir. Ou bien, en effet, celui-ci obtiendra rapidement des moyens budgétaires lui permettant de tracer et d'afficher une politique de redressement et de revalorisation de la profession. Ou bien les arbitrages ne lui sont guère favorables, et le gouvernement se retrouve dans la position fâcheuse, à deux mois de l'élection présidentielle, d'avoir suscité l'espoir dans la communauté universitaire, sans avoir les moyens d'y répondre.

On peut aussi s'interroger sur la fonction réelle de ce rapport. Au moment même où cette réflexion globale est rendue publique, le ministère multiplie les initiatives concrètes sur certains des aspects de la carrière des universitaires, précisément discutés dans le rapport : publication le 16 février de deux décrets modifiant, une nouvelle fois, les conditions de recrutement des enseignants du supérieur ; préparation d'une série d'arrêtés transformant le régime des études doctorales et de la thèse. Autrement dit-on ouvre d'une main le débat que l'on verrouille de l'autre. Calendrier malencontreux ou double langage ?

G. C.

G. C.

Deux décrets sur le recrutement des universitaires

Le retour en force des professeurs

En 1983 et 1984, la gauche au pouvoir avait adopté des décrets qui rééquilibraient les pouvoirs respectifs des enseignants de rang A (les professeurs) et de rang B (les maîtres de conférence et maîtres-assistants). Cette remise en cause, partielle, de la prééminence traditionnelle des profes-

seurs avait ulcéré ces derniers et servi de cheval de bataille à bon nombre d'universitaires de droite. Ceux-ci viennent d'obtenir gain de cause : deux décrets du 15 février modifient une nouvelle fois les modalités de recrutement des enseignants du supérieur.

Le premier décret (publié au *Journal officiel* du mardi 16 février) rétablit en effet le circuit de recrutement qui prévalait avant 1983-1984. Au lieu d'être sélectionné au niveau national puis définitivement choisi par des commissions créées dans chaque université, l'ensemble des candidatures sera à nouveau trié et présélectionné par une instance locale (la « commission de spécialistes » formée pour chaque discipline dans chaque université), avant d'être transmis à l'instance nationale, le Conseil national des universités (CNU), qui décidera effectivement des recrutements. D'un point de vue technique, le ministère estime que ce nouveau mécanisme permettra de soulager le

CNU de l'examen de l'ensemble des candidatures et accélérera donc la procédure de nomination.

Mais il en profite pour réintroduire une différence très sensible de traitement entre les professeurs et les maîtres de conférence ou maîtres-assistants. Ces derniers seront auditionnés par la commission locale de spécialistes qui, pour chaque poste mis au concours, transmettra une liste de trois noms au Conseil national des universités. Les professeurs, en revanche, ne seront pas auditionnés par la commission de spécialistes, mais uniquement par le CNU au niveau national.

Un second décret modifie la composition des commissions de spécialistes. Les décrets de 1983-1984 posaient le principe d'une représen-

tation équilibrée entre enseignants de rang A et de rang B. Désormais tous les professeurs d'une discipline seront membres de droit de la commission et le nombre des représentants des maîtres de conférence ou assimilés — élus au scrutin uninominal à deux tours — sera au maximum égal à deux tiers du nombre des professeurs.

Le décret sur les statuts des universitaires introduit une autre innovation : le recrutement des enseignants pourrait se faire au moyen de concours d'agrégation, à l'image du système qui fonctionne dans les disciplines juridiques. Cette possibilité est liée à l'adoption de décrets spécifiques selon les disciplines.

ANNEXE XIX

EVOLUTION DE LA POPULATION UNIVERSITAIRE
PREVISION A L'HORIZON 2000

0.3 JUIL. 1987

Evolution de la population Universitaire
Prévision à l'horizon 2000

Descriptif de la méthode suivie

I- La première étape consiste à comparer la courbe des effectifs des classes terminales de l'Académie avec la courbe des naissances domiciliées 18 ans plus tôt.

On constate que le taux d'accès est une donnée homogène progressant d'environ un point par an, passant de 33% à 40% sur la période d'observation. A partir de cela on construit trois scénarios: 1ère hypothèse: ce taux d'accès continue de progresser d'une manière homogène. (cette hypothèse nous amène à un taux d'accès en classe terminale de 53% en l'an 2000.)

2ème hypothèse: La croissance de ce taux d'accès s'accélère et l'on arrive à 65% d'une classe d'âge en terminale en l'an 2000.

3ème hypothèse: La croissance du taux d'accès nous amène à voir 75% d'une classe d'âge en terminale en l'an 2000.

Ces trois hypothèses nous donnent trois populations de bacheliers; populations calculées sur la base du taux moyen de réussite au baccalauréat de ces dernières années dans l'Académie de Caen (67%).

II- La deuxième étape consiste à évaluer la population de bacheliers entrant à l'Université et l'évolution corrélative de la population globale de celle-ci.

L'observation de ces dernières années montre que le taux d'entrée à l'Université est une donnée croissante, passant de 48% à 57% sur ces dernières années, la prolongation de cette tendance nous amènerait à un taux d'accès de 75% en l'an 2000. Ce chiffre peut paraître élevé, mais il faut considérer que, même en prenant en compte la 3ème hypothèse (75% d'une classe d'âge en terminale) => cela ne donne que 50% de bacheliers, 37% d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur et, en fonction du taux actuel de réussite dans le supérieur (moins de 40%), guère plus de 15% de diplômés.

L'évolution de la population globale est calculée en prenant en compte le "poids" moyen des entrants par rapport à la population générale de l'Université, soit environ 20%. En tout état de cause, toute chose égales d'ailleurs sur le plan économique, ce pourcentage ne pourrait que baisser à la suite de l'effet de "stockage" due à l'allongement de la durée moyenne de vie à l'Université des étudiants (poursuite d'études plus longues, recherche de formation complémentaire après une formation première-

re).

L'application de cette méthode aux trois hypothèses initiales nous amène à des effectifs respectivement de 27288, 34293 et 39570 à l'horizon 2000. Dans ces trois cas de figure on note un accroissement important jusqu'en 1991/92 suivi d'une stagnation jusqu'en 1994/95; une reprise de la croissance se manifestera en 1995/96 jusqu'à la fin de la période concernée.

III- La troisième étape consiste à évaluer pour chacune des hypothèses le poids respectif des grandes disciplines en partant d'un certain nombre de données:

L'école d'ingénieurs n'augmentera pas de manière significative, l'EPS n'augmentera que peu (+100), l'IUT doublera (2000 en fin de période), Médecine et pharmacie resteront stables (effet du concours). L'observation des autres disciplines montre que le Droit reste stable par rapport aux autres filières de "droit commun" (c'est à dire hors IUT, EPS, Médecine etc..), que les Sciences Economiques augmentent régulièrement (1/10 de point par an en moyenne), que les Sciences diminuent régulièrement en pourcentage et qu'enfin les Lettres augmentent sensiblement (+1,4 sur la période considérée.)

REPARTITION DE LA POPULATION UNIVERSITAIRE HYPOTHESE I

	Dt	Eco	Sc	Lett	S/Tot	Med	Phar	IUT	EPS	Ing	Total
1982/83	1956	1248	2085	4478	9767	1503	885	846	290	244	13535
1983/84	2138	1277	2244	5048	10687	1570	853	860	340	249	14559
1984/85	2311	1505	2363	5281	11460	1430	860	892	429	314	15385
1985/86	2504	1678	2530	6174	12884	1499	799	915	499	363	16959
1986/87	2699	1681	2584	6247	13211	1579	754	943	504	375	17366
1987/88	2644	1705	2618	6257	13224	1600	800	1043	514	385	17566
1988/89	2720	1768	2652	6460	13600	1600	800	1143	524	395	18062
1989/90	3019	1977	2913	7186	15095	1600	800	1243	534	400	19672
1990/91	3144	2075	3002	7500	15721	1600	800	1343	544	400	20408
1991/92	3274	2177	3257	7663	16371	1600	800	1443	554	400	21168
1992/93	3160	2117	2955	7571	15803	1600	800	1543	564	400	20710
1993/94	2990	2018	2765	7171	14950	1600	800	1643	574	400	19967
1994/95	3002	2041	2747	7223	15013	1600	800	1743	584	400	20140
1995/96	3216	2203	2894	7770	16063	1600	800	1843	594	400	21320
1996/97	3373	2327	3001	8264	16865	1600	800	1900	604	400	22169
1997/98	3674	2553	3233	8911	18371	1600	800	1930	614	400	23715
1998/99	4084	2859	3553	9928	20424	1600	800	1960	624	400	25808
1999/00	4258	3002	3662	10372	21294	1600	800	2000	634	400	26728

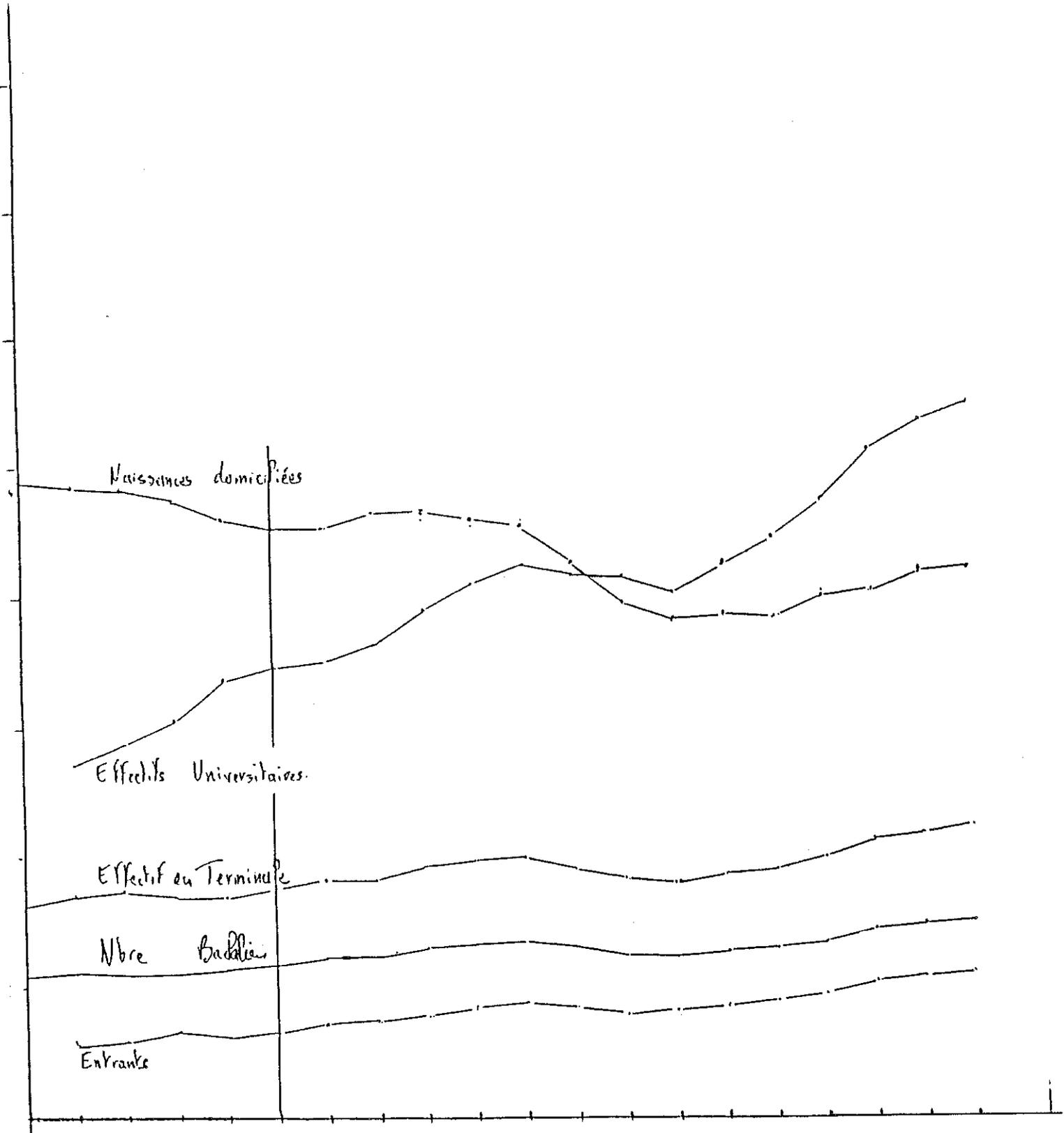
EVALUATION DE LA POPULATION DE BACHELIERS A L'HORIZON 2000

REPERCUSSION SUR LA POPULATION UNIVERSITAIRE

HYPOTHESE I

Naissances		Ann. sco	%en T	Term	Bacc	%ac. sp	Entr.	Total
1963	24500	1981/82	33%	8111	5332			
1964	24250	1982/83	35%	8682	5569	48.8%	2720	13535
1965	24200	1983/84	36%	8807	5418	54.3%	2939	14559
1966	23800	1984/85	36%	8543	5587	57%	3185	15385
1967	23000	1895/86	37%	8538	5730	53.4%	3063	16959
1968	22700	1986/87	39%	8898	5900	55.6%	3286	17366
1969	22800	1987/88	40%	9120	6110	57.5%	3513	17566
1970	22700	1988/89	41%	9143	6123	59%	3612	18062
1971	23200	1989/90	42%	9744	6525	60.3%	3934	19672
1972	23000	1990/91	43%	9890	6626	61.6%	4081	20408
1973	22800	1991/92	44%	10032	6720	63%	4233	21168
1974	21400	1992/93	45%	9630	6452	64.2%	4142	20710
1975	19800	1993/94	46%	9108	6097	65.5%	3993	19967
1976	19100	1994/95	47%	9024	6030	66.8%	4028	20140
1977	19400	1995/96	48%	9360	6271	68%	4264	21320
1978	19200	1996/97	49%	9555	6398	69.3%	4433	22169
1979	20000	1997/98	50%	10000	6700	70.8%	4743	23715
1980	20200	1998/99	51%	10710	7169	72%	5161	25808
1981	21000	1999/00	52%	10920	7303	73.2%	5345	26728
1982	21000	2000/01	53%	11130	7437	75%	5577	27288

HYPOTHESE I



REPARTITION DE LA POPULATION UNIVERSITAIRE HYPOTHESE II

	Dt	Eco	Sc	Lett	S/Tot	Med	Phar	LUT	EPS	Ing	Total
1982/83	1956	1248	2085	4478	9757	1503	885	846	290	2114	13535
1983/84	2138	1277	2244	5048	10687	1570	853	860	340	2119	14559
1984/85	2311	1505	2363	5281	11450	1430	860	892	429	3114	15385
1985/86	2504	1676	2530	6174	12884	1499	799	915	499	3683	15959
1986/87	2699	1681	2584	6247	13211	1579	754	943	504	375	17366
1987/88	2644	1705	2618	6257	13224	1600	800	1043	514	385	17566
1988/89	2965	1927	2891	7045	14828	1600	800	1143	524	395	19290
1989/90	3301	2162	3186	7860	16509	1600	800	1243	534	400	21086
1990/91	3523	2325	3365	8405	17618	1600	800	1343	544	400	22305
1991/92	3756	2497	3549	8978	18730	1600	800	1443	554	400	23577
1992/93	3621	2426	3385	8673	18105	1600	800	1543	564	400	23012
1993/94	3514	2372	3251	8436	17573	1600	800	1643	574	400	22590
1994/95	3504	2383	2977	8760	17524	1600	800	1743	584	400	22651
1995/96	3812	2611	3431	9209	19053	1600	800	1843	594	400	24300
1996/97	4020	2773	3577	9731	20101	1600	800	1900	604	400	23405
1997/98	4528	3147	3985	10983	22643	1600	800	1930	614	400	27987
1998/99	4866	3406	4234	11828	24334	1600	800	1960	624	400	29718
1999/00	5401	3808	4645	13154	27038	1600	800	2000	634	400	32442

EVALUATION DE LA POPULATION DE BACHELIERS A L'HORIZON 2000

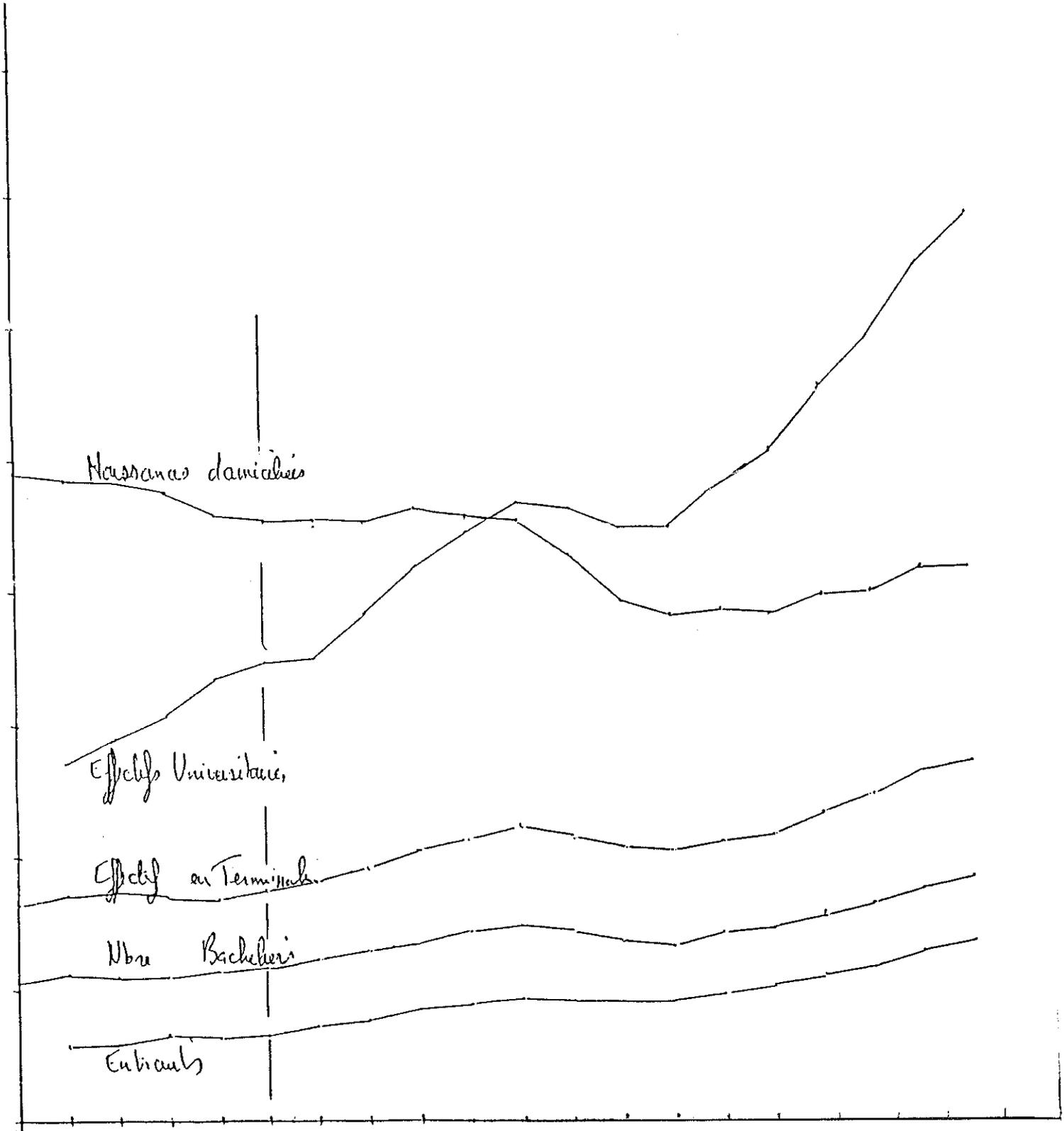
REPERCUSSION SUR LA POPULATION UNIVERSITAIRE

HYPOTHESE II

Naissances		Ann. sco	Xen T	Term	Bacc	%ac. sp	Entr.	Total
1963	24500	1981/82	33%	8111	5332			
1964	24250	1982/83	35%	8682	5569	48,8%	2720	13535
1965	24200	1983/84	36%	8807	5418	54,3%	2939	14559
1966	23800	1984/85	36%	8543	5587	57%	3185	15385
1967	23000	1895/86	37%	8538	5730	53,4%	3063	16959
1968	22700	1986/87	39%	8898	5900	55,6%	3286	17366
1969	22800	1987/88	40%	9120	6110	57,5%	3513	17566
1970	22700	1988/89	43%	9761	6539	59%	3858	19290
1971	23200	1989/90	45%	10440	6994	60,3%	4217	21086
1972	23000	1990/91	47%	10810	7242	61,6%	4461	22305
1973	22800	1991/92	49%	11172	7485	63%	4715	23577
1974	21400	1992/93	50%	10700	7169	64,2%	4602	23012
1975	19800	1993/94	52%	10296	6898	65,5%	4518	22590
1976	19100	1994/95	53%	10123	6782	66,8%	4530	22651
1977	19400	1995/96	55%	10670	7148	68%	4860	24300
1978	19200	1996/97	57%	10944	7332	69,3%	5081	25405
1979	20000	1997/98	59%	11800	7906	70,8%	5597	27987
1980	20200	1998/99	61%	12322	8255	72%	5943	29718
1981	21000	1999/00	63%	13220	8864	73,2%	6488	32442
1982	21000	2000/01	65%	13650	9145	75%	6858	34293

/...

HYPOTHESE II



REPARTITION DE LA POPULATION UNIVERSITAIRE

HYPOTHESE III

	Dt	Eco	Sc	Lett	S/Tot	Med	Phar	IUT	EPS	Ing	Total
1982/83	1956	1248	2085	4478	9767	1503	885	846	290	244	13535
1983/84	2138	1277	2244	5048	10687	1570	853	860	340	249	14559
1984/85	2311	1505	2363	5281	11460	1430	860	892	429	314	15385
1985/86	2504	1676	2530	6174	12884	1499	799	915	499	363	16959
1986/87	2699	1681	2584	6247	13211	1579	754	943	504	375	17366
1987/88	2826	1823	2798	6686	14133	1600	800	1043	514	385	18475
1988/89	3142	2042	3063	7464	15711	1600	800	1143	524	395	20173
1989/90	3489	2285	3366	8305	17445	1600	800	1243	534	400	22022
1990/91	3819	2520	3647	9110	19096	1600	800	1343	544	400	23782
1991/92	4140	2753	3912	9895	20700	1600	800	1443	554	400	25497
1992/93	4080	2734	3815	9774	20403	1600	800	1543	564	400	25310
1993/94	3940	2665	3652	9488	19745	1600	800	1643	574	400	24762
1994/95	4103	2790	3754	9870	20517	1600	800	1743	584	400	25644
1995/96	4432	3035	3988	10705	22160	1600	800	1843	594	400	27397
1996/97	4733	3265	4212	11456	23666	1600	800	1900	604	400	28970
1997/98	5382	3740	4736	13054	26912	1600	800	1930	614	400	32256
1998/99	5743	4020	4996	13959	28718	1600	800	1960	624	400	34102
1999/00	6382	4499	5488	15542	31911	1600	800	2000	634	400	37075

EVALUATION DE LA POPULATION DE BACHELIERS A L'HORIZON 2000

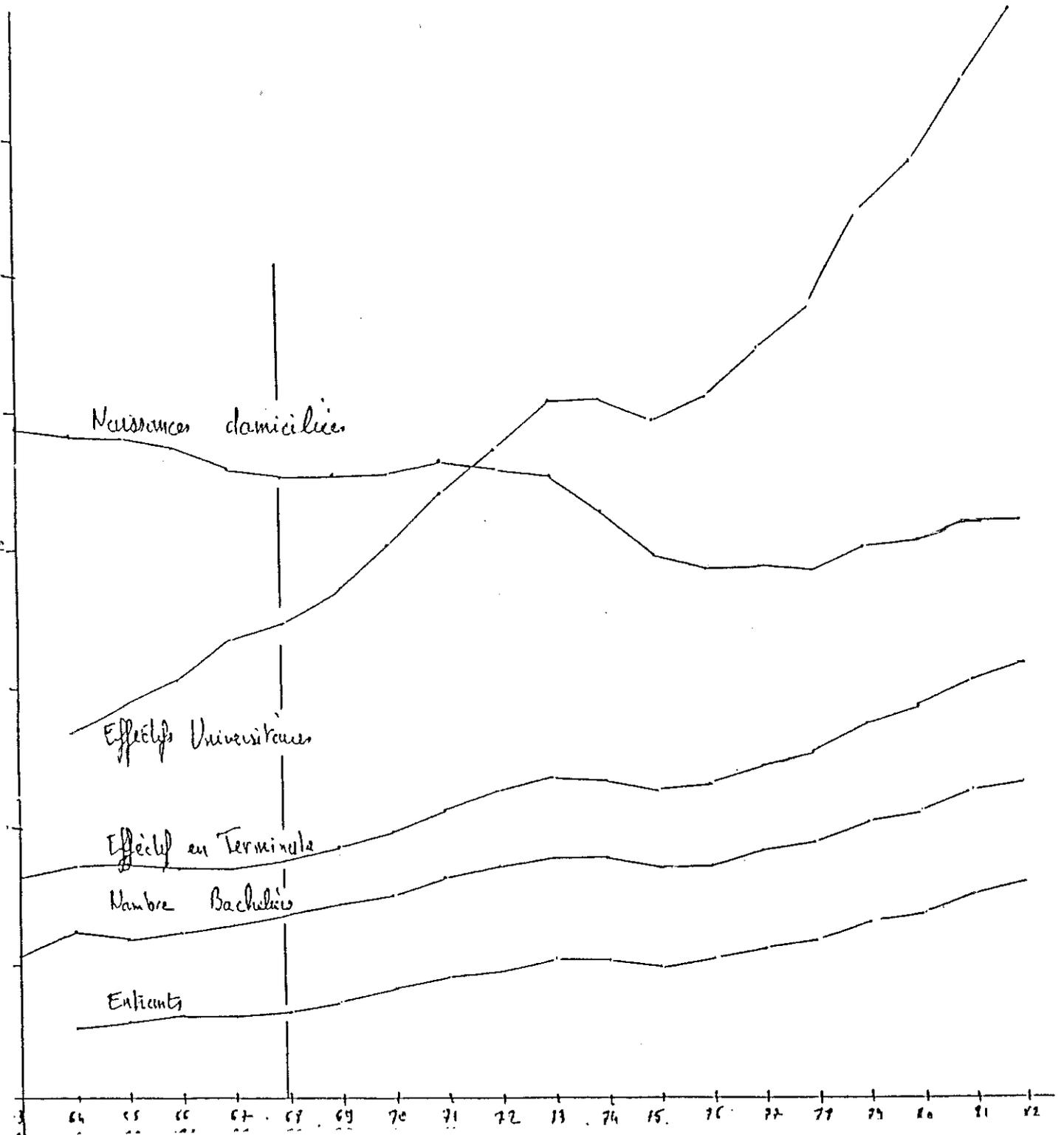
REPERCUSSION SUR LA POPULATION UNIVERSITAIRE

HYPOTHESE III

Naissances		Ann. sco	% en T	Term	Bacc	% ac. sp	Entr.	Total
1963	24500	1981/82	33%	8111	5332			
1964	24250	1982/83	35%	8682	5569	48,8%	2720	13535
1965	24200	1983/84	36%	8807	5418	54,3%	2939	14559
1966	23800	1984/85	36%	8543	5587	57%	3185	15385
1967	23000	1895/86	37%	8538	5730	53,6%	3063	16959
1968	22700	1986/87	39%	8898	5900	55,6%	3286	17366
1969	22800	1987/88	41%	9348	6263	59%	3695	18475
1970	22700	1988/89	44%	9988	6691	60,3%	4034	20173
1971	23200	1989/90	46%	10672	7150	61,6%	4404	22022
1972	23000	1990/91	49%	11270	7550	63%	4756	23782
1973	22800	1991/92	52%	11856	7943	64,2%	5099	25497
1974	21400	1992/93	55%	11770	7885	64,2%	5062	25310
1975	19800	1993/94	57%	11286	7561	65,5%	4952	24762
1976	19100	1994/95	60%	11460	7678	66,8%	5128	25644
1977	19400	1995/96	62%	12028	8058	68%	5479	27397
1978	19200	1996/97	65%	12480	8361	69,3%	5794	28970
1979	20000	1997/98	68%	13600	9112	70,8%	6451	32256
1980	20200	1998/99	70%	14140	9473	72%	6820	34102
1981	21000	1999/00	72%	15120	10130	73,2%	7415	37075
1982	21000	2000/01	75%	15750	10552	75%	7914	39570

/...

HYPOTHESE III



ANNEXE XX

LES CHANCES DE REUSSITE A L'UNIVERSITE

Le piège de l'Université

Les portes des universités sont grandes ouvertes.

Mais les chances de réussir sont faibles.

Celles-ci dépendent en grande partie de la nature et des notes du baccalauréat

QUELLES chances les bacheliers qui vont se présenter aux portes des universités ont-ils de mener à bien leurs études ?

Il est bien difficile de l'établir avec certitude en l'absence de statistiques globales sur le rendement de l'enseignement. Curieusement, alors que le ministère de l'éducation nationale a multiplié, depuis des années, les enquêtes sur les origines sociales des étudiants pour tenter de mesurer les effets de la démocratisation, il ne dispose pas de données précises sur les taux de réussite aux examens par disciplines, ni sur le devenir des étudiants en fonction de leur orientation scolaire (1). Cette lacune est d'autant plus regrettable que le système d'enseignement français est construit en filières fortement typées et hiérarchisées et qu'on peut donc s'interroger sur les débouchés de chacune d'elles et sur les conséquences d'une « orientation » aussi catégorique.

Environ 10 % des bacheliers — issus pour la quasi-totalité de la section C — trouveront place dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Ceux-là ont leur avenir assuré, puisque le nombre de places dans les écoles scientifiques et de commerce correspond à peu près à celui des candidats aux concours.

80 000 bacheliers environ choisiront de faire des études courtes dans un IUT (institut universitaire de technologie) ou une STS (section de technicien supérieur). Pour eux la probabilité d'acquiescer un diplôme est assez forte. Toutefois une étude récente du *Monde de l'éducation* a montré que le rendement de ces établissements n'est pas aussi élevé qu'on le dit souvent : selon les spécialités et les établissements, la proportion de ceux qui obtiennent leur diplôme en deux ans varie entre moins de 50 % et 100 % (2).

Mais surtout, le cycle court est peu accueillant pour ceux à qui il devrait pourtant être destiné : les bacheliers techniciens. Ceux-ci sont en fait pénalisés deux fois : à l'entrée, où on leur préfère des titulaires de bac général, et en cours d'études, puisqu'ils sont davantage éliminés. Les bacs techniques représentent un tiers des entrants en IUT, mais 28 % seulement des diplômés. Les bacs A, B, C, D sont, eux, 56 % à l'entrée et 60 % à la sortie...

Dans les IUT, les bacs F ont les meilleures chances de réussite (+ de 70 %) en chimie, génie civil et génie électrique, mais ils ont des difficultés en génie mécanique, génie thermique ou génie chimique. Les bacs G réussissent bien (77 %) en gestion des entreprises et de l'administration (3).

Le gros de la troupe des bacheliers ira frapper à la porte des universités. Rien de plus simple : elles sont grandes ouvertes. Mais cette facilité est un piège. Si tout le monde peut accéder à l'université, un tiers seulement des entrants atteindront le deuxième cycle. Que deviennent les autres ? Un quart des effectifs se réorientent vers d'autres formations et plus de 40 % abandonnent (au moins momentanément) leurs études (4).

Un rescapé sur trois : l'élimination est sévère. Mais, là encore, elle frappe de façon très inégale. Elle est impitoyable pour les 16,5 % d'étudiants de première année qui sont titulaires d'un bac de technicien. Les bacheliers G (qui forment 21 % des nouveaux inscrits en économie, 16 % en droit, 6 % en lettres) et les bacheliers F (10 % des inscrits en sciences et 4 % en médecine) ont moins de 20 % de chances de passer le cap de la première année (et aucune en médecine). Même la filière de l'AES (administration économique et sociale) n'offre guère plus de 20 % de chances aux bacheliers G.

Seuls les C...

Mais la situation n'est pas pour autant confortable pour tous les titulaires d'un baccalauréat général.

— *Les A* n'ont pratiquement aucune chance en médecine et en pharmacie et très peu en économie. Leurs possibilités sont moyennes en lettres et en droit et dépendent nettement de la nature de leur bac. Ceux qui ont fait du latin et du grec ou des mathématiques (section A 1) sont mieux placés que les bacheliers A 2 (langues) ou A 3 (arts), notamment pour affronter le concours d'entrée de Sciences-Po Paris. C'est pourquoi les A tendent à s'orienter davantage vers les études courtes, notamment dans les départements d'IUT de carrières de l'information ou de carrières sociales, où ils réussissent bien, mais où les débouchés sont incertains.

— *Les B* n'ont pratiquement aucune chance en médecine et en pharmacie et sont très mal placés pour tenter Sciences-Po Paris. Leurs résultats sont très moyens en économie (à cause de leurs insuffisances en mathématiques) et en lettres, meilleurs en droit et en AES.

Ils ont de bonnes chances de réussite en IUT dans les départements de carrières juridiques et judiciaires, de carrières sociales ou de carrières de l'information.

— *Les C* sont nettement les mieux lotis : ce sont les seuls à pouvoir affronter toutes les filières (médecine, pharmacie, sciences, économie, droit, lettres, IUT) avec des chances réelles de réussite (au moins une sur deux dans la plupart des formations et plus de 90 % en IUT).

— *Les D* ont de bonnes chances de succès dans de nombreuses disciplines : DEUG B (sciences de la nature), économie, AES, lettres, droit. Ils connaissent en revanche des difficultés en médecine, pharmacie et dans le DEUG A.

Ils réussissent bien en IUT, en biologie appliquée ou en gestion des entreprises et administration (mais moins bien en chimie ou en génie électrique.)

— Les E sont relativement bien placés en sciences et en médecine. Mais leur formation technique les pousse à s'orienter davantage vers les IUT, où ils obtiennent de très bons résultats notamment en

informatique, génie mécanique, génie civil ou génie électrique. Il en va de même des H, qui, très nombreux, se concentrent surtout dans les IUT et les STS, où ils réussissent fort bien.

Ce tableau, qui ne reflète que des moyennes, doit cependant être nuancé. Les résultats en première année sont en effet fortement

influencés par d'autres variables, qui ont une valeur prédictive non négligeable (5).

● LES NOTES DU BAC

Le fait d'avoir le bac avec mention augmente considérablement les chances de réussite en première année. A Grenoble-I, le taux de succès en DEUG A passe, avec une mention au bac, de 10 % à 30 % pour le bac D et de 52 % à 84 % pour le bac C. Marie Duru et Alain Mingat calculent qu'à Reims l'écart de réussite entre les étudiants ayant eu 9 de moyenne au bac et ceux ayant eu 13 est d'environ 30 % en médecine, en lettres et en économie. A Paris-II (études juridiques), on estime à près de 15 % l'écart de réussite en faveur des bacs avec mention. A Dauphine (économie et gestion), où l'admission est réservée aux candidats ayant 12 de moyenne dans un bac C ou D ou 13 dans un bac B, le taux de réussite en première année est particulièrement élevé (67 % en 1985).

● LE REDOUBLEMENT EN TERMINALE

On constate, à Grenoble, que le taux de réussite en DEUG A des bacheliers ayant redoublé la classe terminale est inférieure de 25 % à 30 % à la moyenne. Le redoublement pénalise particulièrement les bacheliers D.

● L'ÂGE

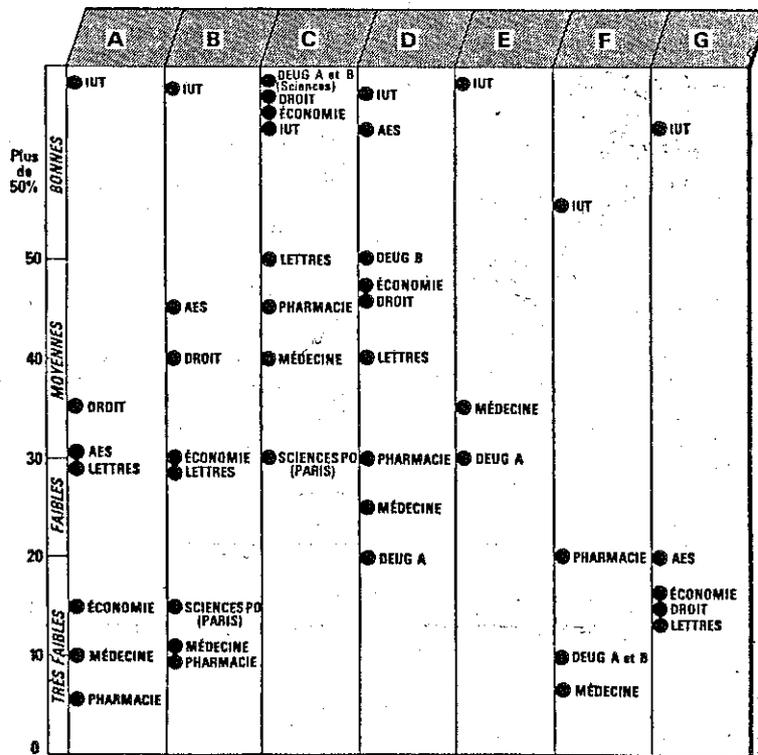
Les taux de réussite diminuent régulièrement avec l'âge. A Grenoble-I, ils passent, entre dix-sept ans et dix-neuf ans, de 60 % à 25 %, tous baccalauréats confondus, et de 38 % à 9 % pour les bacheliers D.

● L'ORIGINE SOCIALE

Le taux de réussite varie considérablement selon l'origine sociale des étudiants. A Grenoble-I, il passe, tous baccalauréats confondus, de 28 % à 50 % des enfants d'ouvriers et d'employés à ceux de cadres supérieurs. Cette différence ne s'explique pas uniquement par la plus forte présence d'étudiants de milieu aisé parmi les bacheliers C : chez ces derniers, la réussite passe de 58 % à 68 % entre les enfants d'ouvriers et ceux de cadres supérieurs.

Marie Duru et Alain Mingat calculent que l'avantage au profit des enfants de cadres est de + 15 % en psychologie, + 40 % en lettres modernes.

LES CHANCES DE RÉUSSITE EN PREMIÈRE ANNÉE SELON LES BACCALAURÉATS



Il existe des statistiques nationales sur les taux de réussite en première année pour les IUT, mais pas pour les universités. Pour ces dernières les renseignements dont nous disposons reposent sur les enquêtes réalisées par chaque établissement. Or par manque de moyens techniques et administratifs — et aussi de volonté politique — rares sont les universités qui se livrent à ce genre d'investigations.

Le tableau ci-dessus a été établi, par nos soins, à l'aide d'informations que nous ont fournies les universités d'Aix-Marseille-II, Besançon, Brest, Grenoble-I et II, Montpellier, Nice et Strasbourg-II (1). Elles sont donc données à titre indicatif et doivent être interprétées avec prudence, dans l'attente de données plus globales.

(1) Voir aussi l'article d'Antoine Reverchon « Les débouchés des séries » dans *le Monde de l'éducation*, n° 136, mars 1987.

● LES DEUG RÉNOVÉS.

On note une sensible amélioration des taux de réussite dans les universités ayant mis en place des DEUG « *renovés* » en application de la loi Savary. A Orsay, la proportion d'étudiants ayant acquis un DEUG scientifique en deux ans est passée de 28 % à 40 %. Les bacs D ont particulièrement profité de la réforme puisque leur pourcentage de réussite atteint désormais 30 %. A Grenoble-I, le taux de réussite en DEUG A est passé de 30 % à 50 % et dépasse 60 % en DEUG B contre 35 % auparavant. Nice annonce une augmentation de 10 % du nombre de diplômés scientifiques. A Reims, 28 % des inscrits obtiennent un DEUG scientifique contre 18 % auparavant.

Les responsables de ces nouveaux DEUG estiment toutefois que ces résultats sont encore fragiles et peuvent être menacés par l'insuffisance des moyens mis à leur disposition.

Ces indications, hélas trop partielles, illustrent les difficultés où se trouvent les bacheliers. Elles montrent en particulier que, si tous ont, en principe, le droit de poursuivre n'importe quelles études, cette latitude cache bien des embûches et des inégalités. Celles-ci ne sont pas entièrement ignorées par les candidats, puisque dans l'ensemble ils adaptent leurs projets à leurs possibilités et à leurs chances objectives de réussite.

Mais cet ajustement spontané est loin d'être parfait, comme le montre le nombre encore très élevé d'échecs. Ceux-ci tiennent essentiellement à l'inadaptation des premiers cycles universitaires. Mais ils pourraient être sensiblement diminués par une meilleure information. L'opacité du système est à la fois coûteuse pour la nation et injuste pour les étudiants.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(1) Les seules données disponibles portent sur un échantillon de bacheliers de 1975. Document de travail de l'ex-service de la prévision, des statistiques et de l'évaluation du ministère de l'éducation nationale : « Déroulement du premier cycle universitaire et la section du baccalauréat ».

(2) « Le premier palmarès des IUT » et « Les sections de Tech Sup à Paris », par Jean Lamoure, *Le monde de l'éducation* n° 138, mai 1987.

(3) « Rapport annuel d'activité des départements d'IUT. Taux de réussite selon l'origine scolaire. » 1984-1985. Ministère de l'éducation nationale. Direction de l'enseignement supérieur.

(4) Etude d'Alain Charlot, du CEREQ : « A propos du rendement académique des premiers cycles universitaires », dans *Formation Emploi*. Numéro spécial « De l'école à l'emploi », avril-juin 1987. A paraître.

(5) Voir en particulier l'étude d'Alain Mingat et Marie Duru, de l'IREDU (Institut de recherche sur l'économie de l'éducation) : « Les disparités des carrières individuelles : une dialectique de la sélection et de l'autosélection », 1986.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N° 1 : Evolution des effectifs de l'enseignement supérieur de 1974 à 1987.

TABLEAU N° 2 : Evolution du nombre des entrants à l'Université de Caen de 1978 à 1987.

TABLEAU N° 3 : Comparaison de l'évolution des effectifs étudiants et des superficies utiles à l'enseignement et à la recherche.

TABLEAU N° 4 : Evolution du nombre de postes d'enseignants à l'Université de Caen depuis 1981.

TABLEAU N° 5 : Evolution du nombre d'emplois ATOS de 1981 à 1987 à l'Université de Caen.

TABLEAU N° 6 : Evolution du budget de l'Université de Caen de 1978 à 1987.

TABLEAU N° 7 : Accès au niveau IV, obtention du baccalauréat, évolution des taux de 1966 à 2005 -projection-.

TABLEAU N° 8 : Analyse des soldes migratoires entre 1975 et 1982 par classes d'âge - Calvados.

TABLEAU N° 9 : Analyse des soldes migratoires entre 1975 et 1982 par classes d'âge - Manche.

TABLEAU N° 10 : Analyse des soldes migratoires entre 1975 et 1982 par classes d'âge - Orne.

TABLEAU N° 11 : Analyse des mouvements migratoires de scolaires et d'étudiants entre 1975 et 1982 - Calvados.

/...

TABLEAU N° 12 : Analyse des mouvements migratoires de scolaires et d'étudiants entre 1975 et 1982 - Manche.

TABLEAU N° 13 : Analyse des mouvements migratoires de scolaires et d'étudiants entre 1975 et 1982 - Orne.

TABLEAU N° 14 : Inscrits administratifs en D.E.U.G. à l'Université de Caen - Evolution 1978-1987.

TABLEAU N° 15 : Etudiants bas-normands inscrits dans une région voisine - Année 1985-1986.

TABLEAU N° 16 : Etudiants bas-normands -nouveaux inscrits et bacheliers 1985- en scolarité dans une région voisine.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE I : Lettre de saisine du Président du Conseil Régional.
- ANNEXE II : Questionnaire adressé aux Directeurs des Unités de Formation et de Recherche (U.F.R.).
- ANNEXE III : Etat de surface par filière et par campus (source : C.G.I.I.).
- ANNEXE IV : Intervention du Conseil Régional en faveur de l'Université de Caen (source : Conseil Régional).
- ANNEXE V : Normes de référence appliquées à l'évolution des effectifs (source : C.G.I.I.).
- ANNEXE VI : Scénarios de développement de l'Université de Caen (source : C.G.I.I.).
- ANNEXE VII : Postes d'enseignants par disciplines à l'Université de Caen - Evolution 1982-1987.
- ANNEXE VIII : Evolution des réalisations budgétaires de l'Université de Caen. Investissement - Fonctionnement - Total.
- ANNEXE IX : Délibérations des Conseils Municipaux de Lisieux et de Saint-Lô relatives à l'accueil d'une antenne délocalisée de l'Université de Caen.
- ANNEXE X : Mouvements migratoires sur trois périodes intercensitaires dans l'Ouest de la France (source : I.N.S.E.E.).
- ANNEXE XI : Mouvements migratoires dans le bassin d'emploi de Caen (source : I.N.S.E.E.).

/...

- ANNEXE XII : Etude réalisée par les services de l'Université de Caen sur une simulation de délocalisation partielle de trois D.E.U.G. (Droit - Administration Economique et Sociale - Sciences économiques) sur deux sites (Saint-Lô - Alençon).
- ANNEXE XIII : Evolution des effectifs première année de 1978 à 1987 par D.E.U.G..
- ANNEXE XIV : Nombre d'unités de valeurs et nombre correspondant d'inscrits en valeurs libres - D.E.U.G. Droit - Année 1986-1987 (source : Université).
- ANNEXE XV : Nombre d'unités de valeurs et nombre correspondant d'inscrits en valeurs libres - D.E.U.G. Administration Economique et Sociale - Année 1986-1987 (source : Université).
- ANNEXE XVI : Nombre d'unités de valeurs et nombre correspondant d'inscrits en valeurs libres - D.E.U.G. Sciences économiques - Année 1986-1987 (source : Université).
- ANNEXE XVII : L'enseignement et les nouvelles technologies (source : Cahiers de l'Education Nationale n° 65, mai 1988 - Le Monde Campus, jeudi 4 février 1988).
- ANNEXE XVIII : Le problème des capacités d'accueil pour les nouveaux bacheliers (source : Les Echos, 3 juin 1988 - Le Monde, 19 février 1988).
- ANNEXE XIX : Evolution de la population universitaire. Prévision à l'horizon 2000.
- ANNEXE XX : Les chances de réussite à l'Université (source : Le Monde, jeudi 25 juin 1987).

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

I - Le CONTEXTE

1°/ Une VOLONTE REGIONALE

2°/ L'UNIVERSITE de CAEN FACE à des PROBLEMES

A) L'évolution des effectifs universitaires

B) Un accueil qui devient de plus en plus difficile

C) Une insuffisance des moyens de l'Etat

3°/ Des COLLECTIVITES PRETES à ACCUEILLIR des FORMATIONS SUPERIEURES

II - La DEFINITION d'une DELOCALISATION

1°/ Les DIFFERENTS CAS de FIGURE

2°/ Le SEUL CAS RETENU dans l'ETAT ACTUEL des STRUCTURES UNIVERSITAIRES : le DEDOUBLEMENT de PREMIERS CYCLES UNIVERSITAIRES

LES REFLEXIONS EMISES PAR LES PERSONNES CONSULTEES SUR LE PRINCIPE DE LA DELOCALISATION

I - Quel ENSEIGNEMENT SUPERIEUR et quelle UNIVERSITE pour DEMAIN ?

/...

1°/ La PLACE de l'UNIVERSITE

2°/ Quelles FORMATIONS pour DEMAIN

3°/ Le PARTAGE des COMPETENCES dans le DOMAINE de la
FORMATION SUPERIEURE

II - CAEN - Ses ATOUTS - Ses INCONVENIENTS

1°/ Les ARGUMENTS à l'ACTIF de CAEN

- A) Les arguments à l'actif de la ville
- B) Les arguments au crédit de l'Université

2°/ Les INCONVENIENTS de la "CONCENTRATION"

- A) La gestion de l'établissement
- B) Le logement des étudiants
- C) La restauration des étudiants
- D) La fiscalité locale

III - L'AMENAGEMENT du TERRITOIRE

IV - La DELOCALISATION : les POINTS de VUE sur le PRINCIPE

1°/ Les ARGUMENTS FAVORABLES à la DELOCALISATION

2°/ Les RESERVES sur le PRINCIPE

- A) La restriction du choix des filières et celle des matières optionnelles ou libres
- B) L'isolement de l'étudiant
- C) Le préjudice à l'activité de recherche

/...

D) Le surcoût global provoqué par l'éclatement de l'Université

3°/ Les OPTIONS CONTRADICTOIRES

A) Les conditions de réussite

B) La qualité de l'enseignement

L'ETUDE DE FAISABILITE

I - Les PROBLEMES GENERAUX LIES à une OPERATION de DELOCALISATION

1°/ Les CONTRAINTES IMPOSEES par le MINISTERE et ses POSITIONS sur le DOSSIER

2°/ L'ACCORD du CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'UNIVERSITE de CAEN

3°/ Les AUTRES PROBLEMES GENERAUX

II - Les PROBLEMES TECHNIQUES SPECIFIQUES à l'ORGANISATION de la SCOLARITE et/ou aux EQUIPEMENTS UTILISES. ANALYSE D.E.U.G. par D.E.U.G.

1°/ Les TYPES d'ORGANISATION dans le PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE

2°/ ANALYSE D.E.U.G. par D.E.U.G.

A) D.E.U.G. A "Sciences des structures et de la matière"

B) D.E.U.G. "Droit"

C) D.E.U.G. "A.E.S."

D) D.E.U.G. "Sciences Economiques"

/...

- E) D.E.U.G. B de l'U.F.R. "Sciences de la Vie et du Comportement" dit D.E.U.G. de Biologie
- F) D.E.U.G. C de l'U.F.R. "Sciences de la Vie et du Comportement" dit D.E.U.G. de psychologie
- G) D.E.U.G. Anglais
- H) D.E.U.G. Lettres Modernes
- I) D.E.U.G. Histoire

LES CONDITIONS DE SUCCES D'UNE OPERATION DE DELOCALISATION

- 1°/ La RECHERCHE de la RECONNAISSANCE de l'ANTENNE DELOCALISEE par le MINISTERE
- 2°/ La RECHERCHE d'un ACCUEIL AGREABLE et de QUALITE
- 3°/ La RECHERCHE d'un ENSEIGNEMENT de QUALITE
- 4°/ Le RESPECT de TROIS PRINCIPES d'EGALITE
- 5°/ QUELQUES RECOMMANDATIONS

CONCLUSION